

اتحاد العمال المهاجرين التونسيين

Bulletin
interne

الاتحاد

- نشرة داخلية -

UNION des TRAVAILLEURS IMMIGRES TUNISIENS

في هذا العدد:

- نشاط المكتب الوطني
- اخبار داخلية
- اخبار عامة - قوانين - نشریات
- الاتحاد عبر الصحف
- ملف صحفي الشعب
- اعادة تنظيم الصناعة - الطرد ...
- منوعات

FEV. 84

نشاط المكتب الوطني

المستوى الداخلي :

- تنقل الرفيق موح الدين إلى مختلف الفروع كل من سالون آكس نيم .
- لقد وملتنا دعوة من طرف اخوان تونسيين في مرميليا بعد المظاهرة التي وقعت يوم 7 جانفي حول الأحداث في تونس وسيقع مهرجان بهذه المناسبة يوم 28 جانفي .
- الهيئة الإدارية : سوف تتصل عن قريب بمشروع جدول الأعمال لاجتماع الهيئة الإدارية الذي سينعقد في ديجون أو سالون يوم 24 و 25 فيفري 1984 .

المستوى الخارجي :

- وقعت ندوة صحفية يوم 25 جانفي بدار العقال المهاجرين للتعريف بتكوين جمعية C.A.M.F. وكان الحضور مأجاليا حضره عدة صحافيين واذاعات حرة وممثلي بعض الوزارات .
- لقد اتصل الاتحاد بمنظمة CFDT للنظر في إمكانية عقد مهرجان حول الأحداث في طاليو .
- وقع اجتماع يوم الجمعة 27 جانفي بدعوة من "تجمع العقال المهاجرين التتبيين" ببورصة الشغل للاحياء ذكرى 38 لتأسيس الاتحاد العام التونسي للشغل ووقع نقاش حول تكوين الجمعية وعلاقتها بالمهاجرين وربطهم بتونس . لقد حضر الاتحاد في هذا الاجتماع وطلب أكثر وضوح في ما يتعلق بتكوينه هذه الجمعية واثفق الحاضرين على اجتماع آخر يوم 17 فيفري القادم .

تونس :

- ماقتصر عمل المكتب الوطني على إصدار بيانات صحفية للرد على الأحداث في تونس
- أما الفروع لقد نظمت مهرجاناتها الخاصة :

- نيم : تجمع و مهرجان
- سالون : تجمع ومهرجان ثقافي وندوة صحفية
- آكس : مهرجان

- مونييليار : ندوة صحفية

- باريس : اجتماع إخباري

مرور 10 سنوات للإتحاد

سيقع الاحتفال بهذه الذكرى يومي : 9 - 10 - 11 مارس 1984

- الجمعة : لاستقبال الجمعيات الصديقة المهاجرة والفرنسية
- السبت : نشاط ثقافي وتدخلات من طرف مختلف الاتجاهات السياسية وحوار على تونس والهجرة
- الأحد : عرض فيلم للأطفال .

صدي الأحداث في تونس و ردة الفعل

في حديثنا عن الوضع في تونس في النشريات السابقة كنا تحدثنا عن قرار إلغاء صندوق التعويض وقلنا أن ذلك أنه من المتوقع رفض هذا القرار من طرف الفئات الكادحة من الشعب .

نعم لماثر قرار الزيادة ومنذ يوم 29 ديسمبر 1983 بدأت المظاهرات الترافقة للقرار من الجنوب التونسي والشمال الشرقي والمعروف أن هذه الجهات فقيرة ولا يوجد فيها مسارح صناعية ، ولقد عمّت المظاهرات ساخطة كل البلاد من شمالها إلى جنوبها وكان يوم 3 جانفي هو اليوم الحاسم في الأحداث رغم الحصار الإعلامي عمّت المظاهرات العاصمة وسقط العديد من الشهداء والجرحى لأن النظام كعادته واجه المتظاهرين بأبشع وسائله القمعية من بوليس وجيش مع الملاحظة أن الجيش تدخل للمرة الثالثة في مثل هذه الأحداث (جانفي 78 - جانفي 80 . جانفي 84) هناك من يقول أنه سقط ما يزيد عن 400 شهيد ومئات الجرحى وأوقف أكثر من 1000 مواهين .

فأمام تصاعد الخط الجماهيري العام في الحق بمطالبة الخبز والكرامة تراجع النظام عن قراره حيث أن رئيس الدولة تدخل مباشرة وألغى القرارات المتسببة في الأحداث وأجلس إلى مدة قادمة وطالب الحكومة بتمه ببرنامج ميزانية جد 3 أشهر والملاحظة أن في يوم 3 جانفي انطلقت فيه احتفالات خمسينية الحزب التي ستدوم مدة 3 أشهر وأسترف عن إطلاقها رئيس الدولة بنفسه .

ففي الهجرة ومن موقعنا كمهاجرين أخذنا على عاتقنا مبادرة لمساندة نقالات شعبنا .

فعلم مستوى الساحة الباريسية قام الإتحاد بنداء إلى مظاهرة ودعاه إلى المناظرات والعقال التونسي إلى اجتماع يوم 3 جانفي حيث تقرر فيه تكوين "تجمع لمساندة النقالات الشعبية في تونس" الذي كان من مهامه تنظيم تجمع أمام سفارة تونس يوم 5 جانفي ومظاهرة يوم 7 جانفي .

وكذلك حملة إعلامية تجاه الرأي العام والجدير بالذكر أن كل التيارات السياسية والفكرية المعارضة الموجودة على الساحة الباريية استجابت له مبادرة الاتحاد.

لأن التجمع الذي وقع أمام السفارة كان ناجحاً نسبياً حيث حضره 400 شخصاً واستقبل السفير وفد من المناضلين المتظاهرين مهضوبين بلا ثمة تنديد بجرائم النظام ومساندة لنضالات الشعب.

أما المظاهرة لقد وقع منعها من طرف السلطات الفرنسية (بريفكتير) بعد طلب رخصة، لكن قدراً أن تكون على المكان للمحاولة بقيام تجمع رغم حضور عدد كبير من البوليس.

لقد وقع التجمع حضره عدد كبير من المهاجرين والفرنسيين عبرنا فيه بتعارات تندد بالنظام التونسي ومساندة لطلالات شعبنا.

وأخيراً تتم تنظيم مهرجان مساندة تحت شعار النخز والريّة والكرامة الوطنية في المطار التجمع ببورصة التخل يوم 20 جانفي.

أما بالنسبة للفروع لقد قام جلهم بمناسبة الأحداث وللرة عليها:

شالون: تجمع وندوة صحفية

نيس: تجمع وبيان صحفي

مونبيليار: ندوة صحفية

باريس: اجتماع لاجتماع

مع العلم أن الفروع تواصل في القيام بالحملة الإخبارية عبر مهرجانات ثقافية

--- INFORMATIONS U.T.I.T (suite) ---

• Section de Aix :

En plus de la participation à la manifestation de Marseille qui fut appelé par l'ass. la "Voix de l'Immigré Tunisien" (VIT) la section a organisé une soirée culturelle le 28 janvier 84 à Aix.

• Section de Montbéliard :

C'est à l'occasion des derniers événements survenus en Tunisie que la Section a organisé une conférence de presse pour sensibiliser l'opinion publique locale et régionale.

Section de Chalon s/s :

La Section a tenu son AG ordinaire le 19 dec. 83, à la Maison des Syndicats à Chalon. Dans son rapport d'activité le Comité sortant a mis en relief les difficultés de la communauté en général et de la Section en particulier dans ses relations avec la Mairie. Par ailleurs il a été mis l'accent sur l'action culturelle à venir.

En ce qui concerne les interventions immédiates :

- un Rassemblement contre la repression en Tunisie le samedi 7 jan à 14h Place de Beaune.
- une réunion culturelle le 29 jan.84 de 14h à 20h au Studio 70 .

Section de Nîmes :

la Section a tenu une première réunion d'information en vue de préparer l'AG ordinaire qui aura lieu le samedi 11 février 84.

Les initiatives en janvier :

- une manifestation le dimanche 8 janvier 84 contre la repression en Tunisie.
- une soirée culturelle le 26 janv.84 .
- une réunion avec les Ass. immigrées de la région en vue notamment de préparer leur participation au "Contrat d'Agglomération".

Section de Paris :

la Section doit en principe tenir son AG ordinaire le 25 mars 84.

Par ailleurs les militants de Paris ont été à l'origine de la mobilisation sur les événements en Tunisie en appelant à une réunion tous les tunisiens et leurs organisations le 3 jan.84. Au cours de cette réunion il fut décidé de constituer un "Collectif de soutien aux luttes populaires en Tunisie" ainsi qu'à une manifestation pour le 7 jan. (qui a été interdite).

Ce même collectif a appelé à un Meeting d'information le 20 janv 84 à la Bourse du Travail.

A signaler aussi qu'un rassemblement fut organisé devant l'Ambassade de Tunisie le jeudi 5 janv.

Quant à la Section elle a appelé à une réunion d'information pour le dimanche 8 janv 84 à la MPT avec projection du film "des Usines pour le Tiers-monde"..

10^e Anniversaire de l'U.T.I.T :

Les 9 et 10 mars 84 sera organisé une série d'activité sur cet anniversaire (17 février 74). Le programme précis sera communiqué dans les délais.

COMMISSION ADMINISTRATIVE :

Elle aura lieu comme convenu les 25 et 26 fev.84 à Dijon.

Les propositions du Bureau National pour l'Ordre du jour sont :

- 1) Rapports d'activité trimestriels (BN, Sections...)
- 2) L'Orientation pour les 3 prochains mois :
 - a- la situation interne :
 - les AG des Sections.
 - (programmes, finances, adhésion)
 - les Stages et Rencontres.
 - les conflits divers.
 - b) les tâches externes :
 - le 10^e anniversaire UTIT.
 - Situation en Tunisie.
 - Restructuration, licenciements, formation, "Retour" et réinsert.
 - initiatives du CAIF.
 - c) la prochaine C.A et le 2^e Congrès National en Dec.84.

REGLEMENTATION : (cf. Actualités-Migration. ONI)

- . Décret N° 83-1021 du 29 dec. 83:
portant publication de la "Convention sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants. (JO 1.12.83)
- . Circulaire interministerielle du 21 nov.83 relative à la création de Comité Départemental de Coordination pour la Lutte contre les trafics de main d'oeuvre. (JO 5-6.12.83).
- . Circulaire du 1er dec 83 abrogeant et remplaçant les circulaires des 14 avril et 29 nov.83: "Contrôle de la régularité des conditions d'introduction, d'emploi et d'hébergement de la main-d'oeuvre étrangère.
- . Loi N° 83-1046 du 8 dec.83 (JO 9 dec.83) relative à la suppression des incapacités temporaires frappant les personnes ayant acquis la nationalité française, notamment le délai de 10 ans à partir du décret de naturalisation, pendant lequel l'étranger naturalisé ne pouvait être investi de fonctions ou de mandats électifs.

- . Décret N° 83-1113 du 15 dec 83 modifiant certaines dispositions du Code du Service National, notamment le dernier alinéa de l'article R-75 sur la dispense de service des Doubles Nationaux dont le bénéfice sera accordé sur justification, au moyen d'un document officiel émanant de l'autorité militaire de l'Etat Etranger, de l'accomplissement du service obligatoire dans le pays de résidence ou de l'obtention d'un sursis d'incorporation pour études.
- . Arrêté du 27 dec 83 fixant le régime des bourses accordées par le ministère des Relations Extérieures aux étrangers boursiers du gouvernement français.
- . Circulaire N° 83-35 du 27 dec 83 du Secrétaire d'Etat chargé de la famille, de la population et des travailleurs immigrés relative à la tarification des logement-foyers pour trav. Immigrés.
- . Convention Européenne relative au Statut juridique du travailleur migrant fait à Strasbourg le 24 nov 83 entrée en vigueur le 1.1.84
- . Circulaire N° 83-211 du ministère de l'Intérieur du 9 dec 83, relative à l'exécution des décisions de justice prononçant une expulsion (à l'intérieur de foyer de travailleurs immigrés).

PUBLICATIONS :

- . GISTI: - "les immigrés privés d'emploi.." . Nov 83.
- "Etrangers "S-P" contrôles d'identité.." nov.83.
- . Hommes et Migrations : "quand les hommes ne sont pas simplement des chiffres". N° 1058 oct. 83.
- l'immigration clandestine en France. N°1059 15 oct.83.
- . l'Immigration : Albano Cordero. Fr. Maspéro.
- . immigration clandestine (la régularisation) N° 106 Bulletin Mensuel des Statistiques du travail. Ministère Solidarité Nationale.
- . L'Immigration Maghrebine en France: Etude de Youssef ALOUANE. Collection Horizon Maghrebien (OPU) Tunis 1983.

PUBLICATIONS (suite) :

- GISTI: "le nouveau dossier de l'immigration familiale".
- l'Ass. de Defense des Droits de l'Homme et des Libertés Démocratiques dans le Monde Arabe publie dans son Bulletin de Février un dossier sur la Tunisie.
- le bulletin mensuel des Statistiques du travail N°107 publie une "Enquete sur la main d'oeuvre étrangère en 1982".

INFORMATIONS GENERALES

- Pour annoncer sa constitution le CAIF a tenu une conférence de presse le 25 janvier 84 à la MTI.
Les journaux présents: le monde, Afrique-Asie, AFP, R.Fr-Intern., Mosaïque, Rouge, Lutte ouvrière.
Les Associations présentes: ADRI, CLAP, FASTI,....
Le Ministère de la Solidarité a envoyé une représentante.
Le F.A.S a de son coté délégué deux représentants.
Pour les initiatives prévues par le CAIF :
 - mai: préparation d'un "Grand FORUM des Ass. Immigrées".
 - juin: rassemblement des Ass. au niveau Européen à Strasbourg.
 - mise en place d'un Bulletin de liaison.
 - réflexion sur le programme de formation en fonction des besoins
- Un certain nombre d'Ass. se sont dernièrement constituées en un "Collectif de Coordination des Actions Anti-Racistes". Il s'agit surtout des Ass. de jeunes et autres qui ont participé à la X "Marche" du 3 dec. Elles ont par ailleurs organisé une manifestation de soutien aux travailleurs de Talbot.
- la FASTI organise le 1er février 84 une série de débats sur le thème des élections Européennes.
- pour protester contre l'invitation de J.M Le PEN par Antenne 2 lors de l'émission "L'heure de vérité", prévue pour le 6 février et en fait reportée pour le 13, un certain nombre d'Ass. de Solidarité appelle à un rassemblement devant les locaux de la radio-télé.

; TUNISIE :

- A Marseille s'est constituée une Association dénommée "VOIX de l'IMMIGRE TUNISIEN" (VIT) et dont la 1er apparition publique fut d'organiser une manifestation de soutien au peuple tunisien le vendredi 7 janvier 84. Les camarades de AIX les ont soutenus.
De plus elle a organisé une manifestation culturelle le dimanche 29 janvier 84 avec le soutien de l'UTIT.
- Le M.U.P (I) a organisé un meeting sur la Tunisie le 13 janv à la mutualité salle B. Le BN a envoyé un message de soutien.
- Le P.C a organisé un meeting le 20 janv. à la Mutualité.
- le PC (7è congres) a de son coté appelé à un meeting le 27 janv.
- le "Rassemblement des Travailleurs Tunisiens en France" a organisé une réunion d'information, le 27 janv. à la Bourse du Travail à Paris, sur le 38è anniversaire de l'UGTT.

نداء

لا للمجازر الخبز والحريّة والكرامة الوطنية

على إثر الأحداث الدامية التي تدور رحاها في تونس. اجتمع مهاجرون تونسيون على إثر الشتاء الذي وجهه اتحاد العمال المهاجرين التونسيين وذلك يوم 3 جانفي للتعبير عن غضبهم حول ما يجري من أحداث دامية وللتفكير في مساندة فعلية للانتفاضة الشعبية من أجل الخبز والحريات.

إن هذه الزيادات المشينة في أسعار القوت اليومي وتأثيرها المباشر على الأغلبية الساحقة من أبناء شعبنا أجبرتهم على النزول إلى الشوارع للدفاع عن القوت وطروفيهم التي ما أنفكت تتدهور.

نتدد وبكل شدة بالقمع الأعمى والرماس الذي واجهت به الحكومة المتظاهرين العزل.

وإننا ننتفيق أمام كل هؤلاء الأبرياء الذين سقطوا تحت الرماس.

نطالب حالا بإلغاء كل الإجراءات التصفية وإطلاق سراح كل المساجين وإيقاف القمع والتراجع في قرار ارتفاع أسعار المواد الأولية.

وتم في آخر الاجتماع الاتفاق على تكوين تجمع مائة للفضلات الشعبية في تونس.

ينادي التجمع كل المهاجرين التونسيين والعرب وكل الديمقراطيين للمشاركة

في المظاهرة الكبرى

يوم السبت 7 جانفي 1984
على الساعة 14 - ميترو بارباس -

في سيقع تجمع أمام السفارة يوم الخميس 5 جانفي على الساعة السادسة والنصف

شملت البلاد التونسية خلال الأيام الأخيرة انتفاضة شعبية عارسة رمت على الإجراءات الحكومية الأخيرة من زيادات في أسعار المواد الأساسية بالنسبة لأغلبية فئات الشعب المحروقة. هذه الإجراءات المنجرة من اختيارات النظام النحبي للامبريالية الرأسمالية العالمية.

ووقع القيام بجزرة استهداف الفئات الشعبية من أبناء شعبنا المناضل في كافة أنحاء البلاد حيث قام المتظاهرون بالتعبير عن رفضهم للسياسة القمعية واللاشعبية التي يسلها النظام مطالبين بحزهم في الخبز والحريّة والكرامة الوطنية.

وله جسد النظام كل فواه لإخماد هذه الانتفاضة بالحديد والبنار وإعلان حالة الطوارئ ومنع الجولان وشن حملة اعتقالات واسعة : لكن الجماهير صمدت أمامه طينة أسبوع مما أجبر النظام على القيام بمراجع في خصوص أسعار الحبوب ومشتقاتها : وهذا يعني مراوغة ومناخلة لما لم يكن قلبا وضميرا ولا رجعة فيه.

وبنما على ذلك فأننا نحمل النظام المسؤولية الكلية للأحداث الأخيرة وكل ما أفرز منها. ونشد بالتجمع والمضامير الإعلامية الداخلي والخارجي الذي ما انفك يحاول طمس وتشويه طبيعة التحركات التي قامت بها فئات الشعب (من حال وطنية وتلاميذ وعاطلين عن العمل...) مدعيا وجود اهاد خارجية تحركها.

كما نشير أن سوف النظام الفرنسي الذي يمد بتأييده للنظام التونسي ومنع المظاهرة التي أردنا القيام بها يوم السبت 7 جانفي. ومبادرة أمريكا بتقديم مساعدتها لمؤ أكبر دليل على تبيعة النظام التونسي ووساية القوى الامبريالية على الشعوب المضطهدة.

إننا نتوجه إلى الرأي العام الديمقراطي لننتقل مسؤولية مائة فضلات الشعب التونسي والتعبير بالقسم المثلث

- من أجل مساندة فضلات الشعب التونسي.
- من أجل إطلاق سراح كل المعتقلين إثر الأحداث الأخيرة دون أي تمييز.
- من أجل رفع حالة الطوارئ ومنع الجولان.

جميعا إلى المهرجانات
الجمعة على الساعة السابعة مساء
ببورصة الشغل 85 نهج شارلو - مترو ريبيليك

تجمع لمساندة فضلات الشعب التونسي

TUNISIE

تونس

لا للمجازر الدمويت والوحشية
الخبز والحريّة والكرامة الوطنية
مئات القتلى والمجرحي

مئات الإقتاتات

أجبيش بدت باياته ورشاشاته في الشوارع
منع وحذر الجولان

سورتنية بأمر بطبق الزهايم على كل شئ يبتكر
هذه علماء المواد الغذائية الذليلة وهذه الكعابسة
حزبت أحماء غير الشعبية لتخبر عن عفتها ورفضها للسياسة
النظام الدستوري الذي رة عليهم وبالبراهم وأدبنايات
مرة أخرى ينجح النظام عتاده العسكرون والمولسبي لمينوم
بجراثة النتيجة وأكتنكرة.

تدعو جميع العمال المهاجرين العرب للحضور يوم
السبت 7 جانفي 84 84 BEAUVE PLACE
الساعة الثانية والنصف بعد الزوال 14³⁰

تجمع مساندة لنفال الشعب التونسي وفد
المجازر الدمويت والوحشية

اتحاد العمال المهاجرين التونسيين

مهرجان ثقافي تونسي

يوم الاحد 29 جانفي 84
من الساعة 14^H إلى الساعة 20^H

وراء البلدية ** STUDIO. 70. 5 RUE DE LYON. CHALON

البرنامج

موسيقى وغناء شعبي:

في غلار = محمد بحر

فرقة المغاربة الجيل الثاني

مسرح: بلاش أوراق فرقة موبيليار

الرحل فرقة ليون

لشاعر: أبو ماهر

حلويات. تاي. مشروبات.

الدخول 20^F ف

اتحاد العمال المهاجرين التونسيين



13 Janvier.

MEETING. M.U.P.(1)

Camarades et amis,
Nous vous remercions de votre invitation à ce meeting et nous espérons qu'il contribuera, comme toutes les autres initiatives, à une plus grande sensibilisation tant de notre communauté que de l'opinion française.
Nous voulons par ces quelques lignes apporter notre point de vue et notre contribution à cet objectif important.

Camarades et amis,
notre pays vient de traverser, une fois de plus, une dure épreuve et notre peuple en a subi les conséquences les plus sanglantes.
En effet, en l'espace de quelques jours plus de 120 morts, des centaines de blessés des milliers d'arrestations (selon certaines sources) ont été victimes d'une répression aveugle. Toutes les régions du pays ont été touchées.
Comment et pourquoi en sommes nous arrivés là ?

La cause fondamentale des manifestations de colère des masses tunisiennes est incontestablement la décision gouvernementale d'augmenter les prix des denrées de première nécessité qui constituent, rappelons-le, la base de l'alimentation des couches les plus déshéritées de notre pays. Et quoiqu'en disent les défenseurs zélés, de l'intérieur ou de l'extérieur, des choix économiques et sociaux du pouvoir tunisien, la dernière décision de Bourguiba, confirme, s'il le faut, que que les raisons de cette colère populaire sont bel et bien l'augmentation des prix.

Camarades, depuis 1978 notre pays a, à trois reprises, été secoué par des événements tout aussi sanglants: Janvier 78, Janv. 81, Janv. 84. et pour notre part nous sommes amenés à faire les quelques constatations suivantes :

- Les choix économiques et sociaux du pouvoir tunisien sont déterminés en fonction des intérêts et des exigences des institutions financières internationales.
- les luttes d'influence pour la succession se font toujours au détriment des masses populaires et sont étrangères à leurs intérêts.
- l'utilisation systématique de l'armée pour réprimer toutes formes de manifestation des masses populaires.
- la propagande systématique du pouvoir à rechercher une quelconque "influence étrangère" ainsi que des boucs émissaires.

De ces quelques constatations nous ne pouvons qu'exprimer notre profonde inquiétude quand à l'avenir et à l'évolution de notre pays.

Camarades, l'Union des Travailleurs Immigres Tunisiens (UTIT) n'en prend pas moins acte de la dernière décision consistant à suspendre l'augmentation des prix, mais tient cependant à rappeler que :

- le pouvoir dans son ensemble porte l'entière responsabilité de la situation socio-économique, de ses conséquences néfastes sur les masses, ainsi que de la répression sanglante des derniers événements.
- Exige par conséquent :
- la levée de l'état d'urgence et du couvre-feu.
- la libération de tous les emprisonnés des derniers événements.
- l'annulation définitive de toutes les mesures d'austérité imposées par le FMI
- la constitution d'une véritable Commission d'enquête indépendante pour définir les responsabilités de ces tueries.
- Enfin l'UTIT tient à exprimer son soutien et sa solidarité avec les victimes de

46, Rue de Montreuil - 75011 - Tél. 372.75.83

فريق منسقو باريس ١١ الهاتف



Paris le 3 Janvier 84

COMMUNIQUE DE PRESSE

Depuis le jeudi 29 décembre 83 de nombreuses manifestations populaires ont éclaté dans les principales villes du sud, du Centre (et même selon certaines sources au Nord-ouest) du pays, et notamment à Kasserine, Gafsa, Gabes, Sfax.

Ce mardi 3 janvier 84 les manifestations ont même gagné la capitale, Tunis.

Comme à l'accoutumée, le pouvoir tunisien a eu recours à la répression aveugle et violente. Cette répression a fait une quinzaine de morts et plusieurs dizaines de blessés, ainsi que de nombreuses arrestations. (officiellement il est fait état de 4 morts). D'autre part toutes les voies de communication sont actuellement coupées.

Il est évident que ces manifestations de colère sont le résultat des récentes décisions gouvernementales d'augmenter les prix des denrées de première nécessité (ex: le pain est passé de 80 millimes à 170 ml), et cela pour satisfaire aux exigences des patrons, des grands propriétaires fonciers ainsi que les institutions financières internationales (FMI, Banque Mondiale.)

C'est donc le gouvernement tunisien qui porte l'entière responsabilité de la situation et de ses conséquences tragiques.

Par conséquent l'Union des Travailleurs Immigres Tunisiens (UTIT) s'élève contre cette répression aveugle et sanglante, alors même que le Destour parle de "multipartisme", et EXIGE :

- la libération immédiate et sans conditions des citoyens et citoyennes arrêtés aux cours de ces événements.
- la levée du blocus sur les villes et régions concernées.
- la mise en place d'une véritable Commission d'enquête indépendante pour déterminer les responsables de ces tueries.
- l'annulation des dernières mesures concernant l'augmentation des prix des denrées de première nécessité.

Par ailleurs l'UTIT appelle tous les travailleurs immigrés tunisiens et l'ensemble des démocrates en France à manifester leur solidarité avec les masses populaires tunisiennes et à participer aux différentes initiatives qui seront organisées dans les prochains jours.

NB: selon certaines sources le gouvernement a décrété le couvre feu sur l'ensemble du territoire tunisien.

46 rue de Montreuil
75011 Paris.

58 rue de la Tombe-Issoire
75014 Paris

COMMUNIQUE DE PRESSE

Depuis le 29 dec. 83 la Tunisie connaît des événements graves suite aux décisions du gouvernement de doubler les prix des denrées de premières nécessité, répondant aux vœux du F.M.I.

Les masses populaires et surtout les plus démunies parmi elles, touchées dans le minimum vital, ont manifesté leur colère et mécontentements à travers tout le pays.

Le gouvernement, au lieu de répondre positivement et de satisfaire leurs revendications légitimes au Droit à la vie et au pain, a préféré la répression aveugle et sanglante :

- en tirant sur les foules faisant plus de 25 morts (selon les agences de presse).
- en procédant à des arrestations massives parmi la population.
- en instaurant le couvre feu et l'Etat d'Urgence dans tout le pays et en isolant les régions du Sud et du Centre.

Indignées, l'U.T.I.T et l'A.T.F, considèrent que le gouvernement est le seul responsable de la situation dans laquelle se trouve le pays et les conséquences qui en découlent.

L'UTIT et l'ATF s'inclinent devant les victimes de cette répression et expriment leur entière solidarité avec leurs familles.

Par ailleurs elles demandent :

- la levée du couvre feu et de l'Etat d'urgence sur tout le pays.
- l'annulation des augmentations des prix des denrées alimentaires.
- la libération des emprisonnés sans aucune condition

Et l'UTIT et l'ATF appellent tous les tunisiens en France, tous les immigrés ainsi que tous les démocrates et progressistes arabes et français et les organisations syndicales et démocratiques françaises à exprimer leur indignation de cette répression.

Les deux Associations appellent à la participation à la manifestation qui aura lieu le SAMEDI 7 Janvier 84 à 14h à Barbès.

Paris le 5 janvier 84



Communiqué de Presse

Il aura donc fallu des dizaines de morts, des centaines de blessés et des milliers d'arrestations, pour que le pouvoir en Tunisie cède sous la pression des manifestations, en reportant les mesures scandaleuses.

Cette dernière décision constitue incontestablement un désaveu de sa politique économique et sociale d'une part et un démenti cinglant aux prétendues "interventions et manipulations extérieures de l'étranger".

Cependant, les raisons avancées, accées sur les "mauvais conseils" donnés au pouvoir exécutif, pour sursoir aux mesures récemment prises, sont loins d'être convaincantes. En effet :

- les augmentations des prix ont fait l'objet de débats au sein du pouvoir durant près d'une année, et qui ont eu pour résultats, entre autres, le limogeage de deux ministres.
- il faut rappeler que le FMI exige depuis des années de telles mesures d'austérité ce que nul n'ignore et encore moins le gouvernement.

Partant de ces constatations, l'UNION des TRAVAILLEURS IMMIGRES TUNISIENS prend acte des dernières décisions, mais tient, toutefois, à rappeler que :

- le pouvoir tunisien porte l'entière responsabilité de cette situation et des conséquences dramatiques qui ont en découlé.
- dénonce tout particulièrement la légèreté avec laquelle le pouvoir fait appel, systématiquement, à l'armée pour réprimer dans le sang tous mouvements de masses (Janvier 78, janvier 80, janvier 84...).

Par conséquent l'U.T.I.T continue d'exiger :

- la levée de l'Etat d'urgence et du couvre-feu.
- la libération immédiate et sans conditions de tous les emprisonnés.
- la mise en place d'une véritable commission d'enquête indépendante.
- l'annulation de toutes les mesures d'austérité imposé par le FMI.

Par ailleurs l'UTIT exprime son soutien et sa solidarité avec les familles des victimes.

Paris le 6 Janv 84.

Le Bureau National.

● Chalon

Emeutes
de Tunisie :
les immigrés
appellent
à manifester

CHALON. — A la suite des émeutes et de leur répression en Tunisie, l'union des travailleurs immigrés de ce pays résidant en Saône-et-Loire réagit. Elle appelle samedi place de Beaune à Chalon-sur-Saône à un rassemblement à 14 h 30. Elle veut ainsi montrer sa réprobation à l'encontre de « la répression aveugle, menée par le régime destourien du président Bourguiba » et exige la levée de l'état de siège, la libération de tous les détenus à la suite de ces troubles, et « que le gouvernement tunisien revienne sur ses décisions, en particulier l'augmentation du prix des denrées alimentaires ».

● Chalon

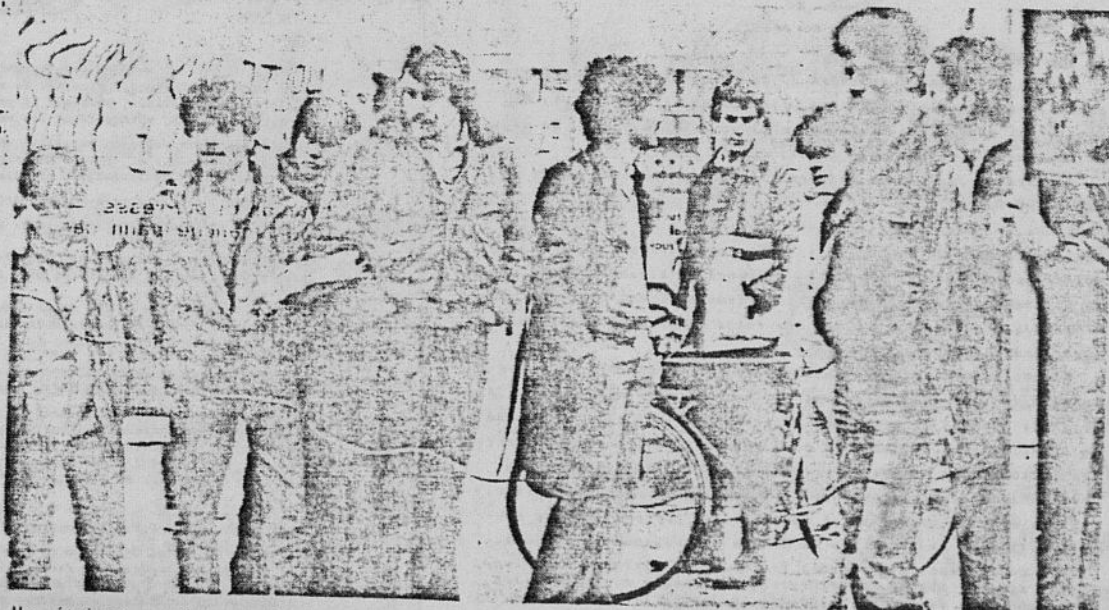
Manifestation
de Tunisiens :
Le retournement
de Bourguiba
« du bluff » !

Le Progrès
P. 1. 1984

CHALON. — Suite à la tragique semaine d'émeutes qui a fait dans tout le pays une soixantaine de victimes, l'Union des travailleurs immigrés Tunisiens de Saône-et-Loire appelait samedi après midi à manifester. Le rassemblement a réuni à Chalon quelques dizaines de personnes place de Beaune venues protester contre « la répression aveugle et sanguinaire du régime destourien ».

Deux jours du prochain mois de

« Pain, liberté, dignité » : Une manifestation organisée par l'U.T.I.T.



Ils étaient quelques dizaines, réunis samedi après midi, place de Beaune, pour manifester contre les récentes décisions du gouvernement tunisien. Ce rassemblement était organisé par l'Union des travailleurs immigrés tunisiens (U.T.I.T.). L'U.T.I.T. s'é-

lève contre la « répression aveugle et sanguinaire menée par le régime destourien au pouvoir ». L'augmentation du prix des denrées alimentaires de première nécessité (doublement du prix du pain) a soulevé la colère en Tunisie. La récente déclaration

de Bourguiba annulant ces décisions ne satisfait pas l'U.T.I.T. L'Association tunisienne considère ce retournement comme un grand coup de bluff. « Nous exigeons la levée de l'état de siège, la libération de tous les prisonniers ».

Politique de "Retour", quel Bilan.

Instaurée en juin 77 (circulaire Stoléru) la prime de "retour" (ou million) a, en fin de compte été supprimé en nov.82.

Aujourd'hui, cependant, le gouvernement propose une allocation dite de "retour volontaire et de réinsertion" de 40.000 Fr.

Pour pouvoir apprécier les conséquences futures de cette "prime de retour", il nous faut d'abord faire un bilan des résultats du fameux "million" de Stoléru.

Ainsi, entre janvier 78 et juin 81 le nombre d'immigrés qui ont accepté ce "million" s'élèvent à 57.953 travailleurs (ce qui correspond à 90.782 personnes en famille), soit une moyenne annuelle de 11.000 personnes.

Parmi ces 57.953 trav. il est important de remarquer que selon la nationalité il y aurait 40% d'Espagnols, 26% de Portugais et seulement 3% d'Algériens. (cf le Monde 1er fév.84).

Déjà en décembre 79 la même tendance était constatée :

- 39.916 dossiers acceptés concernant 76.005 personnes dont :
- 10.224 en chômage et 28.692 exerçant une activité salariée.

Quand à la répartition par nationalité nous avons :

PAYS	DOSSIERS			Personnes concernée	
	Chomeur	salariés	total	dec 79	(sept 78)
Portugal					
Portugal	2 263	13 098	15 361	31 899	(16 650)
Espagne	1 396	6 419	7 815	21 666	(12 027)
Tunisie	2 042	2 036	4 078	5 607	(3 125)

Par ailleurs concernant l'autre forme de retour appelée "Formation-Réinsertion" qui existe depuis 1974 nous constatons que :

- 1976/77: total : 98 stagiaires dont 38 tunisiens.
- 1977/78: total : 240 " " dont 1 tu. (prévu 80).
- 1978/79: total : 365 " " mais aucun Tun. (prévu 95).
- 1979/80: total : 576 " " dont 20 tunisien (non confirmé).

En Tunisie cependant dès la fin 74 l'OTTEFP a tenté de créer un service appelé "Service de la réinsertion des Trav. Tunisiens à l'Et l'Etranger". Ce service n'a en fait que très peu fonctionné et ce pour les deux raisons principales suivantes :

- la volonté politique du gouvernement tunisien de ne pas préparer et encourager un tel retour et une véritable réinsertion.
- aucun mouvement spontané et massif de retour ne s'est manifesté de la part des immigrés tunisiens à l'étranger.

Par ailleurs l'exemple des expulsés de libys en 76 a montré que le gouvernement n'est pas en mesure de faire d'autres choix économiques susceptibles de résoudre à la fois le problème de chômage important qui existe déjà et la réinsertion des milliers d'immigrés, sans parler évidemment de la source de devises procurée par l'immigration.

De plus il n'existait en 76/77 aucun fichier concernant les retour et les seules sources d'information étaient fournies par la Douane, les services consulaires ou les bureaux régionaux d'emploi.

Quelles ont été les expériences concrètes de retour déjà effectuée et comment se présente et se pose aujourd'hui la question en tunisie telles sont les questions que nous devons approfondir dans l'immédiat.

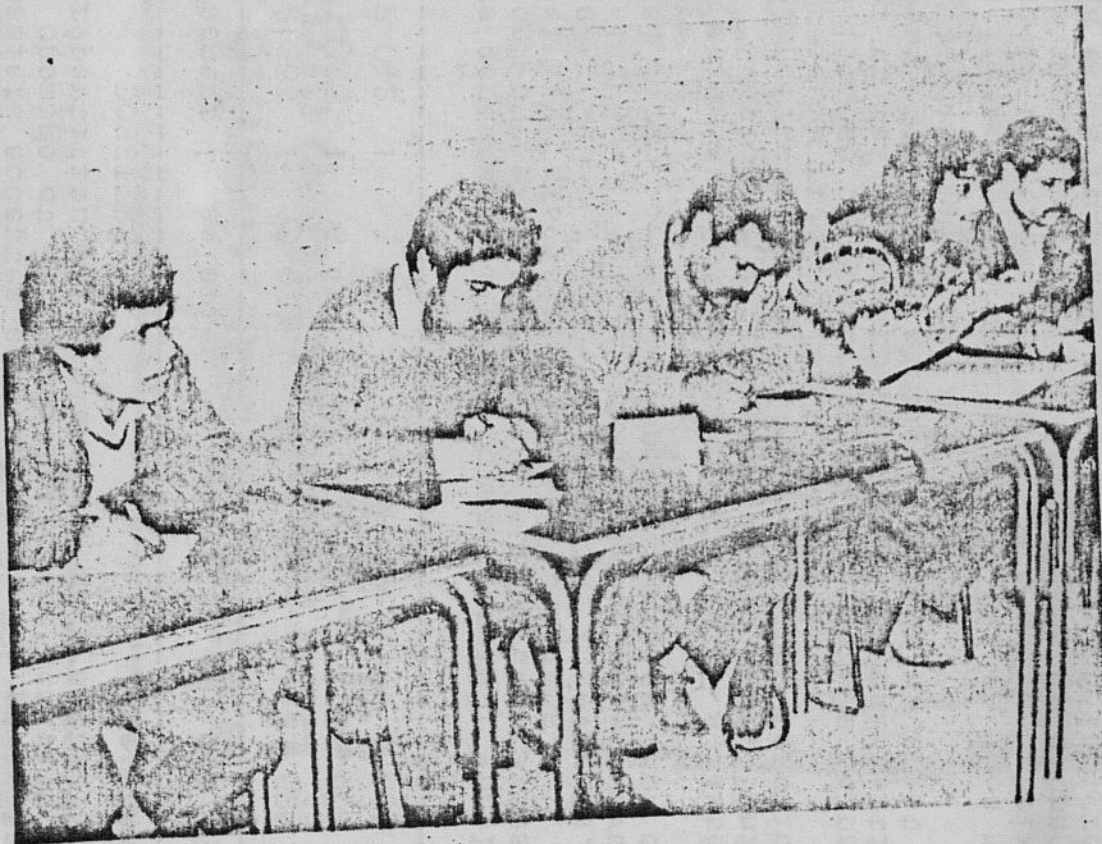
nee
Les
C.F.
re-
ja-

Les travailleurs immigrés tunisiens :

« Privilégier la culture »

Les travailleurs immigrés se chargent eux-mêmes de leurs loisirs. Un constat qui ressort de l'assemblée générale de l'U.T.I.T. (Union des travailleurs immigrés tunisiens) qui a eu lieu dimanche après midi à la maison des syndicats. Une vingtaine de Tunisiens étaient venus de tout le département afin de discuter de leur vie en Saône-et-Loire et des problèmes qui en résultent. Une dominante dans cette réunion : la culture. L'U.T.I.T. a préparé de nombreux projets pour cette année. Une fois par mois, un film arabe ou français sera projeté devant les adultes ou les enfants. Des journées culturelles seront également organisées dont une aura lieu le 29 janvier.

L'U.T.I.T. et ses membres se sont attachés lors de cette réunion à des questions plus quotidiennes comme le racisme, le chômage, ou le travail. A ce propos, l'U.T.I.T. reproche à la municipalité de bloquer certains dossiers comme les regroupements familiaux et de lui refuser des logements sur la ville. Un échange de vues très utile à l'heure actuelle.



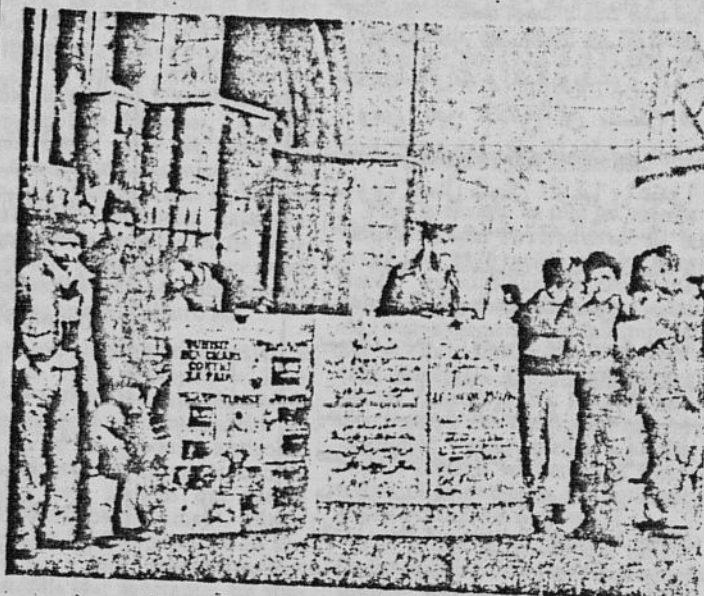
ux
tie
de

«
Le
qu
Cl
qu
l'a
as
d'i
pré
te
de
pri
D'i
ori
tre
mi
de

9/1/83

L'U.T.I.T.

« Bourguiba bluffe »



L'Union des Travailleurs Immigrés Tunisiens (U.T.I.T.) a organisé samedi un rassemblement pour « manifester sa solidarité à la lutte du peuple tunisien et exprimer son indignation contre la répression du régime destourien sanguinaire ».

Les manifestations de colère de ces derniers jours en Tunisie étaient le résultat des décisions gouvernementales d'augmenter le prix des denrées alimentaires de première nécessité : doublement du prix du pain, et cela pour satisfaire les exigences, des patrons, des grands propriétaires fonciers ainsi que les institutions financières internationales estime l'Union des Travailleurs Immigrés Tunisiens. Cette dernière s'élève contre la répression aveugle et sanguinaire menée par le

régime destourien au pouvoir (PSD). Régime qui, selon l'U.T.I.T. n'a jamais cessé d'utiliser les mitraillettes et chars pour réprimer à feu et à sang chaque revendication légitime du peuple tunisien, alors, depuis quelques semaines, fait remarquer l'U.T.I.T. on assistait à des grandes opérations publicitaires vantant la démocratie de ce régime, son ouverture au multipartisme et que la Tunisie est la vitrine de l'Afrique.

Une fois de plus ce régime souligne l'U.T.I.T. nous montre son vrai visage.

En tout cas, l'annulation par le président Bourguiba des hausses du prix du pain ne satisfait pas l'U.T.I.T. Cette dernière considère ce retournement de situation comme un coup de bluff.

Une manifestation samedi des travailleurs tunisiens résidant en France

Un collectif de Tunisiens résidant en France appelle à l'initiative de l'Union des travailleurs immigrés tunisiens à une manifestation samedi de Barbès à Nation pour protester contre la répression en Tunisie lors des manifestations des derniers jours. Un rassemblement est aussi prévu pour jeudi à 18h30 devant l'ambassade de Tunisie, rue Barbet de Jouy.

Manifestation devant l'ambassade de Tunisie à Paris

Quelques centaines de Tunisiens — 200 à 300 selon la préfecture de police — ont manifesté sans incident jeudi en fin d'après-midi à proximité de l'ambassade de Tunisie, à Paris, pour protester contre « les massacres » et « la hausse du prix du pain ».

A l'appel d'un « collectif tunisien », qui a notamment reçu le soutien de l'union des travailleurs tunisiens et de « l'association de défense des droits de l'homme et des libertés

démocratiques dans le monde arabe », les manifestants ont défilé du métro Saint-François-Xavier à l'ambassade de Tunisie.

Les manifestants, qui réclamaient « le droit au pain et le droit à la vie », demandaient également « l'arrêt immédiat des massacres », « la levée de l'Etat d'urgence et du couvre-feu » et enfin « l'annulation des récentes mesures de hausse des prix ».

ان حقوق العامل المهاجر أصبحت مداسة بوضوح من طرف المجتمعات الأوروبية المشاركة على مستوى حكوماتها في ندوتي هلسنكي وبلغراد تلك الحكومات التي التزمت باحترام حقوق الانسان والدفاع عنها داخل حدودها وخارجها ومما يبعث عن التساؤل ان العمال المهاجرين العرب قد استهدفوا لعدة ازعاجات صدرت عن فرنسا وحكومتها في الوقت الذي تسعى فيه هذه الاخيرة عن طريق الإلهام بانها في طبيعة المدافعين عن هذه الحقوق واهم هذه الازعاجات ما تفرضه من تضحيات مستمرة على المغتربين تحت غطاء شعارات واهية وبدعوى الكساد الاقتصادي .

ومن غير اللائق ان تستر السلطات الفرنسية بالصمت وتحجم عن اتخاذ اجراءات صارمة ضد من اساءوا لعمال شمال افريقيا واعتدوا عليهم في وضوح النهار ومن وصلت بهم الشراسة الى ذبحهم وتقتيلهم في عديد المناسبات فيما الاتانية والعنصرية بغشيان مبادئ الراي العام الفرنسي ويدفعانه الى الاستماتع بسيلان نماء الأبرياء من ابناء امتنا العربية .

انه من العار على المجتمع الفرنسي المتحضر ان يتنكر للجالية المغربية ويتناسى مساهمتها في بناء صرح الاقتصاد الفرنسي أيام المحن وعقب تدمير كيانه من طرف النازية الهيتلرية . ان العمال المهاجرين الذين تحاول القوى اليمينية طردهم والتكثير بهم بكل الطرق والاساليب اللااخلاقية والانسانية هم الذين صنعوا سيارة من جملة أربعة وشيدوا عمارتين على أربع وعبنوا كيلومترا من كل كيلومترين .

ان شعبنا العريق ذا الحضارة المتجذرة وأحد المدافعين عن حقوق الانسان ليستنكر كل المحاولات الرامية الى حرمان مغتربينا من ابسط حقوقهم ويندد بالممارسات المفزوعة والرجعية التي تستهدف نوس كرامتهم .

وفي بلاننا يجب أن لا يخفى على الاذهان أن الهجرة تمثل قضية وطنية متشعبة وخاصة لما افرزته من اخطار عديدة واهمها حرمان البلاد من طاقة ابناءها الذين يصرفون فترة الانتاج من حياتهم لفائدة البلدان المضيفة . وكذلك حرمان الجيل الثاني الذي ترعرع في ديار الغربة من فرص تعلم لغته الوطنية وبالتالي من طموح الحصول على منصب حيوي اثناء الاستقرار النهائي بالبلاد نتيجة صعوبة التساق مع بقية اعرافنا .

وبالاضافة الى هذه السلبات فان جاليتنا المغربية شغوفة بما يجد في وطنها وهي في امس الحاجة لنواد ثقافية تشبع فيها رغباتها لتنمية ثقافتها الوطنية واحكام لغتها العربية في نطاق الحفاظ على تراثها الاسلامي .

اما تطور الهجرة فهو نتيجة التحولات السياسية والاقتصادية التي جدت ببلاننا . اذ مرت هذه التحولات عبر النهج الاشتراكي الذي تميز بعدم احترام الملكية الخاصة الى السياسة الليبرالية الشرسة المتبعة في السبعينات . وهو ايضا نتيجة كبت الحريات والقمع الذي مورس خلال العشريتين السابقتين .

وعلى ضوء كل ما تقدم تستطيع حكومتنا ان تقوم بعمل مزيج لحل مشكل الهجرة الى البلدان الأوروبية وبصفة موازية فان الاتحاد العام التونسي للشغل شعورا منه بالمسؤولية الوطنية يقترح جملة من الاجراءات يمكن اتخاذها مخلصا واخرى يتييم اعتمادها بغاية تسوية مشاغل المهاجرين بديار الغربة

استعمارية النضال من أجل تطوير صندوق أموال العمل الاجتماعي «أنفاس»

من بين المشاكل الاساسية التي تواجه العمال المهاجرين عدم تمكنهم من المسكن اللائق إذ أن رجال الاعمال الفرنسيين لا يعيرون أهمية للظروف الصحية والحياتية للعمال ، ذلك أن تكثير الاعراف ما يزال حتى الان بذاننا وأن ما يهمهم بالدرجة الاولى هو استنزاف مجهودات المغتربين ومؤهلاتهم الى أقصى الحدود .

وان ذلك يجبرنا طبعا للحديث عن الحالة التي عليها عمال شمال افريقيا الذين يعيشون بالمساحل اللزوردي (الكودازور) ونيس بالذات ، وهي حالة تبعث بحق على القلق والاستغراب خاصة إذا علمنا أن العديد من المهاجرين يعيشون في احياء قصديرية الامر الذي يجعلهم عرضة لعدة امراض خطيرة يلقون بسببها صحتهم أولا وعمالهم ثانيا ، وبالتالي تحرم أسرهم من كل مدخول أساسي يمكن أن يعيلهم .

ولابد من الإشارة هنا إلى أنه على الرغم من النضالات المتعددة والمستمرة التي قام بها المهاجرون قصد تحسين ظروفهم السكنية وعلى الرغم من المساندة الفعالة المقدمة من النقابات والجمعيات الفرنسية المناضلة من أجل حماية المهاجرين وضمان حقوقهم ، وعلى الرغم من تفتح حكومة الرئيس ميتران الاشتراكية فإن وضعية عمالنا المهاجرين ما تزال على حالها لم تتغير وهي بذلك لا تبعث على الارتياح .

أما عن صندوق أموال العمل الاجتماعي (FAS) والمتأني من مساهمات العمال الاجانب (73.2 %) فإنه لم يخلق الامال التي كانت معلقة عليه ناهيك وأنه لم يوفر حتى الحد الأدنى من الاسرة للعمال المغتربين ، ومع ذلك أن الصندوق بهيكلته القديمة كان متصرف دعاية لا غير للحكومات المتعاقبة وسياساتهم وليس أبل على ذلك من أنه حول الكثير من الحصص التلفزية لفائدة الانظمة المعادية للعمال ولقضايا التحرر مثل اسرائيل وذلك في عهد الرئيس السابق دستان .

وفعلا وبمجرد ارتقاء اليسار إلى الحكم وقعت إعادة النظر من جديد في وضعية صندوق «أموال العمل الاجتماعي» وأدخل تعديل على قانون هذا الصندوق ينص على لامركزيته وعلى وجوب أن يكون كل العمال المهاجرين ممثلين في تسييره وإدارة شؤونه وطرق تصريفه .

ولقد تحققت هذه النتيجة بفضل نضالات كل القوى الديمقراطية والاجتماعية الممثلة في النقابات وفي تنظيمات العملة المهاجرين وكذلك بفضل المساندة الفعالة التي قدمتها وما اتفكت تقدمها الجمعيات التي تتولى الدفاع ورعاية حقوق الانسان .

والاتحاد العام التونسي للشغل إذ ينضم إلى كافة هذه المجهودات الرامية إلى اسعاد العملة المغتربين وتحسين وضعهم المادي والاجتماعي في بلاد الغربة لا يسهل إلا أن يوجه نداه حارا إلى الاخوة المهاجرين حتى يواصل مسيرة النضال لرفع كابوس الظلم عنهم والقضاء على الاستبداد وإزالة مظاهر الاقطاع والعنصرية .

TUNISIE : 200 000 paysans menacés

« **L**e peut y avoir une politique méditerranéenne de l'Europe si les intérêts vitaux des pays du Maghreb et, par là, de la Tunisie, ne sont pas pris en considération et si un équilibre n'est pas maintenu entre les deux rives de la Méditerranée », remarque M. Ahmed Ben Arfat, secrétaire d'Etat tunisien aux affaires étrangères.

« L'intérêt économique des relations de la CEE avec la Tunisie doit être placé dans sa dimension politique et stratégique », affirme de son côté M. Nourredine Hached, ambassadeur de Tunisie à Bruxelles. « De quelle coopération pourra-t-on parler avec l'Europe si demain il n'y a plus matière à coopération ? », s'interroge un banquier de la place de Tunis.

Une famille sur cinq

Déjà fortement déçus de l'évolution de leurs rapports avec la Communauté, qui, selon eux, se sont écartés de l'esprit et de la lettre du traité d'association conclu en 1976, les Tunisiens sont aujourd'hui inquiets. Ils le disent et le répètent, que ce soit à Bruxelles, à Tunis ou ailleurs, aux personnalités européennes qu'ils rencontrent. Toutefois, les assurances qu'ils reçoivent ici et là les laissent sceptiques, et ils demandent avec insistance que soient dès à présent aménagées des formules qui puissent assurer formellement les exportations de leurs produits — et ceux des autres pays du Maghreb — vers l'Europe.

Pour la Tunisie, l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la CEE ne manquera pas — c'est certain — d'aggraver les difficultés qu'elle rencontre déjà pour l'écoulement sur le marché européen de son huile d'olive (dont vit une famille de Tunisiens sur cinq et qui vient en tête de ses exportations agricoles), de son vin, de ses textiles et de certains produits de petites industries (chimiques, mécaniques, du cuir...) : c'est en définitive les revenus de quelque 200.000 paysans qui risquent de diminuer. Le changement risque aussi de détourner bon nombre d'investisseurs européens qui avaient choisi la Tunisie en raison des multiples garanties, notamment de stabilité et de sécurité, qu'elle présentait et que, malgré les troubles récents, elle présente sans doute encore aujourd'hui.

Dans son chapitre commercial, le traité de 1976 prévoyait le libre accès de tous les produits industriels sur le marché communautaire et fixait, pour les produits agricoles, des conditions tarifaires et contingentes très souples qui convenaient alors parfaitement. Mais, remarquent les Tunisiens, au fil des années, on a vidé progressivement les textes de leur substance. En voulant sauvegarder les intérêts de ses membres, la CEE n'a cessé de léser ceux de la Tunisie.

Pour l'huile d'olive, par exemple, la fixation d'un prix de seuil, d'un « prélèvement » (taxe à l'importation) ensuite et, pour couronner le tout, d'une aide dite « à la consommation » versée aux producteurs européens bénéficiant par ailleurs de

primes à la production et à l'exportation ont eu des conséquences désastreuses. Non seulement l'huile tunisienne se trouve vendue à un prix inférieur à celui fixé à la production, mais elle est aussi concurrencée « de manière déloyale » auprès d'autres clients de pays tiers.

Pour le vin, l'application de textes quasiment identiques a fait que les exportations ont chuté de 991.600 hectolitres en 1972 à 133.000 en 1982.

D'autres partenaires

Pour le textile, ce sont les mêmes difficultés que l'on retrouve. Si le traité de 1976 prévoyait le libre accès, aujourd'hui s'exerce une forme de protectionnisme, par suite de l'« arrangement », en fait imposé, sur l'« auto-limitation », comportant désormais (depuis 1982) des quotas annuels précis. Dans ce secteur, qui s'est considérablement développé depuis quelques années sur les conseils mêmes de la Communauté, le problème n'est pas que commercial, il est aussi social.

Les usines ne travaillent plus à plein rendement ; l'emploi, souci majeur des autorités, en pâtit, comme d'ailleurs, fait-on remarquer, les importations de matières premières, essentiellement en provenance de France. En 1982, la Tunisie a importé de la CEE pour 165 millions de dinars de matières premières destinées à son industrie textile et a exporté pour 207 millions, ce qui représente un bénéfice qualifié de « dérisoire », si l'on tient compte des investissements très

importants effectués dans ce secteur.

Les formules que la Tunisie souhaiterait voir mises au point, avant l'élargissement de la CEE, devraient donc, entre autres, préserver une ouverture appréciable pour les exportations de textile et de « petits » produits industriels ; garantir la vente des vins, qui risquent de ne plus trouver la moindre place sur le marché européen lorsque seront exploitées totalement les capacités de production de l'Espagne, et surtout assurer, bon an, mal an, un quota de 40 000 à 50 000 tonnes d'huile d'olive — en 1982, 25 000 tonnes, soit 40 % de la production, ont été exportées vers l'Europe, contre 60 % à 70 % il y a quelques années — à des prix rémunérateurs et non pas à ceux pratiqués actuellement. La Tunisie va se retrouver bientôt le seul membre n'appartenant pas à la CEE du conseil oléicole international qui risque ainsi de devenir un club fermé.

« L'élargissement de la CEE est certes une affaire européenne, nous a déclaré un responsable de l'économie tunisienne. Mais si nous ne pouvons plus écouler nos produits vers la CEE, notre principal client, comment pourrions-nous importer de l'Europe, notre principal fournisseur, nos biens d'équipement ? Evidemment, nous pourrions toujours nous tourner vers d'autres partenaires, qui ne demanderont d'ailleurs pas mieux. Mais, pour des raisons géographiques, historiques, politiques aussi, nous voudrions bien ne pas être obligés d'en arriver là. »

MICHEL DEURÉ.

Devinez qui vient dîner

Plus d'un Français sur deux (53 %) n'aimerait pas avoir un gendre ou une belle-fille arabes. Pour les Juifs et les Africains, on compte respectivement 23 % et 45 % de refus.

C'est ce qu'indique un sondage réalisé par l'IFOP entre le 10 et le 17 janvier auprès d'un échantillon représentatif de la population française âgée de plus de 15 ans, et publié vendredi par l'*Humanité* dimanche. Au niveau du voisinage, les Arabes sont une fois de plus dans le collimateur : 32 % des Français n'aimeraient pas les avoir comme voisins. A comparer aux 18 % qui seraient « gênés » par des voisins africains, devant les Antillais (9 % de « gênés »).

Si les Français se placent en 8ème et 11ème position de gravité des problèmes posés par l'immigration et le racisme, loin derrière le chômage et le coût de la vie, ils sont 55 % à estimer que le retour des immigrés dans leur pays résoudrait le problème du chômage. Eventualité embarrassante, car 56 % pensent que les Français refuseraient alors d'effectuer les tâches abandonnées par les immigrés.

Enfin, ils sont la quasi-unanimité (82 %) à estimer qu'il y a actuellement en France un « danger raciste ».

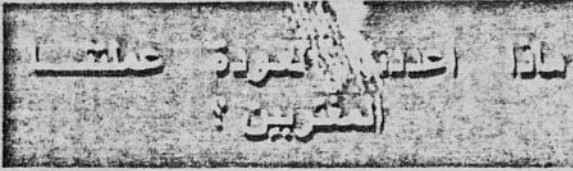
Le maire communiste de Tremblay-les-Gonnesse ne veut pas reloger une famille immigrée

A Tremblay-les-Gonnesse, dans la Seine Saint-Denis, le maire communiste de la ville ne veut plus accueillir de nouvelles familles immigrées. Il vient d'exercer son droit de préemption, comme il en a le droit, sur un pavillon que voulait acheter la Sonacotra pour y reloger une famille étrangère venant d'une des cités de transit de la région parisienne que le secrétariat d'Etat à l'immigration a décidée de supprimer.

Cette décision n'étonne pas outre mesure, aussi bien à la Sonacotra qu'au secrétariat d'Etat concerné, où l'on souligne qu'il s'agit là d'une « attitude assez courante ». Les maires participent en effet aux commissions chargées d'évaluer la valeur des biens achetés par les établissements publics. Ils sont donc très souvent mis au courant des transactions que veut effectuer cet organisme et s'y opposent le plus souvent, « parfois avec raison » selon le secrétariat d'Etat, « dans certaines communes à très forte concentration étrangère ».

Dans ce cas-là, pourtant, les arguments avancés par la mairie de Tremblay semblent « trop rigides » pour le secrétariat d'Etat. Le chiffre de 14,7 % d'étrangers dans la commune avancé par l'édile ne satisfait pas. « Ce n'est pas exorbitant, surtout pour l'Ile-de-France. De toute façon, nous refusons que l'on raisonne en termes de quotas. Mais Tremblay-les-Gonnesse est loin d'être une commune à problèmes de la banlieue parisienne ».

صوت المهاجر



ان موجة العنف... ونزعة العنصرية والكراهية التي تهز اليوم المجتمعات الأوروبية التي تحتضن عددا لا يستهان به من العمال المهاجرين تفرض علينا ان نراجع سياستنا من قضية الهجرة وان نعد انفسنا من الان لاستقبال ابنائنا المغتربين الذين لم يعد باستطاعتهم تحمل اكثر مما تحملوه من الاهانات ، ولا اكثر مما حاولوا تحميلهم اياه من مسؤولية نفثي البطالة وتدهور الوضع الاقتصادي في البلدان التي يعملون بها .

ومن المفيد هنا ان نشير ان المسؤولين في بلادنا ظلوا يرددون منذ سنوات الاستقلال الاولى وحتى يومنا هذا ان الهجرة ما هي الا حل مؤقت ولكن يظهر ان هذا الحل المؤقت قد طال امده وان الهجرة قد دخلت ضمن فلسفة الحكومة التي اعتبرتها من الموارد الهامة للعملة الصعبة شأنها في ذلك شأن صناعة السياحة او الاتجار في مادي النفط والبنترول .

فاذا صحت هذه النظرية فان الامر يصبح خطيرا وخطيرا جدا اذ ان اخشى ما نخشاه ، ونحن مازلنا حيثما نحن بالنسبة لبرامج التشغيل الكامل ، ان نفاجا يوما بسيل من العائدين دون ان نكون قد هيأنا لهم من اسباب الاستيعاب ما يوفر لهم الامن والاستقرار ويؤمن لهم ولأولادهم المستقبل الذي ينشدونه .

وهنا ايضا لا بد من التذكير بما سبق ان تعرضت له البلاد في مطلع الثمانينات عندما فوجئت بعودة حجاج من الشباب الذي كان يعمل في بلد مجاور . وكانت هذه العودة في ظروف بلغ فيها التوتر بين البلدين اقصى ، وكان على كل بلد ان يسعى للتأثير سلبا على البلد الآخر ، ولما كان الطرف المقابل هو سيد الموقف بعد ان جمد القروض وجمد العمل بالاتفاقيات الثنائية واغرقنا بطوابير من الشباب العاطل وجدنا انفسنا في النهاية او قل وجدت بلادنا نفسها في مواجهة جملة من المشاكل الاجتماعية والاقتصادية لا شيء الا لاننا لم نستعد لاستقبال عمالنا المهاجرين ، واضيف الى هذا السبب سببا اخر وهو ان العلاقات العربية تتأثر - لسوء الطالع - ثقافيا واجتماعيا واقتصاديا بما يطرأ على العلاقات السياسية بينها وهذا لعمرى من الامور السلبية التي يتعين تفاديها مستقبلا بين الاشقاء .

وفي انتظار ذلك فلا شيء يحول بين الحكومة وبين بعث مشاريع تقرأ حسابا لعودة ابنائنا المغتربين خاصة وان من بينهم من الكفاءات ما نحن احق بالاستفادة منها من غيرنا وبخاصة اولئك الذين « يأكلون الغلة ويسبون الملة » .

- ابوطه -

- 1 - منح فائدة مائوية على العملات الصعبة التي يصرفها المغتربون بالبلاد التونسية .
- 2 - الترفيع في قيمة الاجر الأدنى الفلاحي المضمون قصد تشجيع العملة الفلاحين ودفعهم على الاقبال على خدمة الارض وشدهم اليها .
- 3 - اعفاء العمال في القطاع الفلاحي من اية ضريبة
- 4 - سن قوانين لفائدة مشاريع العمال المهاجرين بارض الوطن تراعي ضرورة اعفائهم من الضرائب لمدة لا تقل عن 10 سنوات .
- 5 - تمكين العمال المهاجرين من الحصول على المسكن اللائق في مسقط رأسهم بهدف ضمان الاستقرار لعائلاتهم .
- 6 - مراجعة الاتفاقيات المشتركة بين تونس والبلدان المشغلة وتشريك الاتحاد العام التونسي للشغل في كل المباحثات التي تتعلق بحاضر ومستقبل المغتربين .
- 7 - انشاء صناعات ثقيلة في شكل شركات بين اقطار المغرب العربي الكبير بغرض استيعاب القدرات الفنية العربية الموجودة باوروبا .
- 8 - التخلي عن تجربة الوداديات التي فقدت كل مصداقية وتسببت في تشتيت قوى المهاجرين .
- 9 - تعويض هذه الهياكل بجمعيات عمالية ثقافية

يقع تركيزها بصورة ديمقراطية وتحت اشراف الاتحاد العام التونسي للشغل .

10 - سن اجراءات قانونية تفرض تشغيل التونسيين قبل الاجانب ولتحقيق ذلك لا بد من الاعتراف عن الوظيفة الشاغرة حتى يمكن التأكد من انه لا يوجد اي تونسي مقيم او مغترب عائد قادر على القيام بهذه المهمة .

وفي انتظار الخوض في هذه الاجراءات وحصرها في دائرة التطبيق يدعو الاتحاد العام التونسي للشغل المتمسك بالدفاع عن حقوق الطبقة الشغيلة والمهتم اكثر من اي وقت مضى بعدالة قضية المهجرين كل الاخوة المغتربين لعدم الاستكانة وقبول الامر الواقع والنضال بحزم وصرامة ضد الاستغلال والتمييز العنصري والفاشية والتصدي لكل المفاهيم الاقطاعية . ويوصي الطبقة الشغيلة بالمهجر ان تعي دورها الوطني وتبحث عن الوسائل التي تستطيع من خلالها الوقوف في وجه هذا الخطر الذي يدهم المهاجرين العرب باوروبا وبصفة خاصة بفرنسا .

وان الظروف الحالية المتردية تفرض على العملة المهاجرين النضال قصد جلب انتباه ابناء المجتمع الاوروبي الى مشاكلهم وتحسيس الرأي العام العالمي بعدالة قضيتهم وبوجوب الدفاع عن حقوقهم في الوجود وفي الشغل وفي حرية التجمع وفي الثقافة والتكوين المهني المستمر ...

ولتحقيق هذه المساعي يتحتم على المغتربين ان يصعدوا نضالاتهم عن طريق توحيد صفوفهم والتجمع في منظمات عمالية وطنية تكون بمثابة الدرع الحصين للرفع من مستواهم وحفاظا على حقوقهم المادية والمعنوية . كما يتحتم عليهم النضال من اجل العودة النهائية في احسن الظروف والاستقرار في ارض الوطن في كنف العدالة الاجتماعية وفي كنف الحريات العامة والحرية محفوظي الكرامة داخل مجتمع ديمقراطي سليم .

Les licenciés de Talbot bénéficieront d'une priorité à l'embauche dans la région parisienne

Commencée à 15 heures mardi 11 janvier à la préfecture des Yvelines à Versailles, la réunion tripartite entre les pouvoirs publics, les représentants de la direction et ceux des syndicats de l'usine Talbot de Poissy, qui devait permettre de débattre la mise en œuvre concrète des dispositions d'accompagnement des 1 905 licenciements, s'est achevée après huit heures de discussion.

Plusieurs décisions ont été arrêtées :

- Les emplois libérés en région parisienne seront réservés en priorité aux salariés licenciés de Talbot pendant une durée suffisamment longue pour que les travailleurs mis en formation puissent en bénéficier.

- En ce qui concerne la formation, les salariés qui auront choisi cette formule pourront effectuer des stages relevant de l'AFPA (Association de formation professionnelle des adultes) d'une durée de six à neuf mois. Ils recevront une indemnisation égale à leur salaire antérieur. En ce qui concerne le choix de la formation, la totalité des mille neuf cent cinq licenciés devront être consultés avant le 16 janvier.

- Les salariés mis en chômage technique depuis lundi recevront 50% de leurs rémunérations au titre du chômage partiel.

Le problème de l'aide au retour des travailleurs immigrés a été abordé, le gouvernement proposant un système axé sur le volontariat pour une allocation-retour fixée en moyenne à 40 000 F mais « révisable » en hausse ou en baisse selon les cas. Sur ce point, les deux syndicats ont posé avec force plusieurs préalables (maintien des droits acquis, notamment en matière de retraite, formation réelle en vue d'une réinsertion au pays d'origine, etc.), soulignant qu'un tel dispositif dépendra d'accords bilatéraux qui n'existent pour l'instant qu'à l'état embryonnaire. La C.G.T., notamment, a réclamé une « formation à deux volets ». Pour les immigrés qui accepteraient de regagner leur patrie, cette formation serait assortie de garanties d'emploi en cas d'accords bilatéraux ainsi que de contrats d'embauche dans les entreprises françaises implantées au pays d'origine, ou de crédits à long terme pour la création d'entreprises.

A l'issue de ces travaux, la C.G.T., qui souhaite la réintégration de « ceux qui ne seraient pas intéressés par les dispositions du plan social » et le recours au volontariat pour ceux « qui seraient d'accord pour s'y inscrire », a estimé que la réunion avait permis d'apporter des « améliorations », même si certains points restent à éclaircir. Elle a regretté la décision de la direction de ne pas faire évacuer les forces de l'ordre avant la fin de la reprise totale du travail.

La C.S.L. a salué « cette réunion positive et la volonté des pouvoirs publics de traiter le dossier Talbot en priorité ».

La C.F.D.T. enfin, a regretté que sur chaque point abordé « on n'ait noté que de bonnes intentions, sans voir leur contenu ». Elle a demandé des engagements écrits et regretté que le directeur du travail ait rejeté sa demande de mettre au chômage partiel total pendant trois mois les licenciés en attendant d'y « voir clair dans le plan social de Talbot ». Elle a cependant noté une réelle volonté de la direction de réintégrer une cinquantaine de cas sociaux licenciés (salariés proches de la retraite, pères de famille nombreuse...).

La rentrée s'est effectuée sans incident vers 7 heures à l'usine Talbot. Quelque sept mille cinq cents salariés convoqués par la direction — soit environ la moitié de l'effectif — se sont présentés aux portes de l'usine où le service de garde avait été renforcé avec un sévère filtrage des cartes d'entrée. Groupes compacts, O.S. immigrés, mais aussi agents de maîtrise et de techniciens chargés de remettre en marche les chaînes de fabrication. Celles-ci ont commencé à fonctionner sur la ligne des Samba. Auparavant un meeting avait été organisé par la C.F.D.T. dans le local du comité d'établissement. Une autre concentration de travailleurs, extrêmement brève avait eu lieu au B3 devant les chaînes de montage. Quelque dizaines de militants y participaient. La section C.F.D.T. a expliqué ses positions après la négociation tripartite de mardi et convoqué ses adhérents à la manifestation prévue ce même mercredi à 17 H 30 devant le siège du C.N.P.F., avenue Pierre-1^{er} de Serbie à Paris.

Reclassement, départ, formation

Réunion d'« information » et non de « négociation », comme le déclarait la C.G.T., la rencontre tripartite du mardi 27 décembre à la préfecture des Yvelines aura essentiellement permis de préciser les éléments du « plan social » que comportait l'accord du 17 décembre entre le gouvernement et la direction du groupe Peugeot.

Ce plan, en fait, a été enrichi d'un volet nouveau, s'ajoutant aux trois précédents (reclassement immédiat, aide à la création d'entreprise, formation), destinés, dans l'esprit des pouvoirs publics, à « éviter que les licenciés de Talbot se retrouvent au chômage ». C'est pour le mettre en route qu'une antenne des « services publics de l'emploi » (A.N.P.E., direction du travail, AFPA notamment) doit être installée d'ici à quelques jours à Poissy.

Les deux premiers volets font appel à une participation de Peugeot, puisque la firme verserait une prime de 30 000 F au total aux entreprises qui reprendraient des travailleurs licenciés de Talbot, et qu'elle accorderait une réduction sur l'achat d'un véhicule utilitaire à ceux qui souhaiteraient créer une entreprise. Doit s'y ajouter une formation à la réparation automobile, assurée par Peugeot, pour cent personnes, mais dont les stagiaires seraient rémunérés par le Fonds national de l'emploi au-delà de la période de préavis.

Mais l'essentiel du poids de la formation doit être pris en charge par les pouvoirs publics : on prévoit une formation « longue » de neuf à douze mois, qui devrait concerner mille trois cents personnes et comporter des éléments techniques et une part d'alphabétisation.

Pourra-t-elle être autre chose qu'un « parking », compte tenu de la durée nécessaire pour former des O.S. immigrés souvent analphabètes et des difficultés d'une telle formation ? Les pouvoirs

publics, dans le reclassement des ouvriers licenciés de Poissy, paraissent jouer autant sur le délai donné par cette formation que sur son contenu même : on compte sur les capacités d'absorption du marché de l'emploi en région parisienne.

Les aléas du projet expliquent que, reprenant des revendications exprimées par certains ouvriers immigrés de Talbot, l'on ajoute aujourd'hui un quatrième volet à ce dispositif : il s'agit de consacrer une partie des sommes destinées à la formation à une aide directe aux travailleurs licenciés de Talbot désireux de rentrer dans leur pays d'origine. C'est le cas des Algériens (cent soixante-dix-huit parmi les licenciés), des Sénégalais et des Maliens (trois cents) qui a été évoqué en premier, dans la mesure où il existe des accords avec les pays concernés. Mais pour les Marocains, qui forment la plus grande partie des licenciés, une négociation doit être entreprise, pour déterminer les modalités de l'aide.

Les pouvoirs publics ont, par ce moyen, essayé de trouver une réponse aux demandes exprimées par les syndicats et par certains immigrés ; on offre l'esquisse d'un choix entre les différentes possibilités (reclassement, départ, formation) : la direction du travail des Yvelines a déjà demandé aux travailleurs immigrés d'indiquer leur choix. Mais reste à déterminer le montant de l'aide possible (pour les Algériens, il s'agit de... 20 000 F plus le billet de retour, ce qui est bien au-dessous des demandes formulées par les immigrés à Poissy. Reste, d'autre part, à savoir qui elle peut intéresser : à Poissy, la C.G.T. et la C.F.D.T. souhaitent que la possibilité soit offerte à d'autres que les ouvriers licenciés — ce qui revient, en fait, à remettre en cause les licenciements décidés par la direction de Peugeot-Talbot.

Chez Citroën : un aveu d'impuissance

Comment une entreprise du secteur de l'automobile prépare-t-elle sa mutation technologique dans le domaine de la formation du personnel ? Au moment où Talbot connaît les difficultés que l'on sait, la direction centrale du personnel des Automobiles Citroën présentait à la presse son plan de formation pour 1984, que le comité central d'entreprise a adopté le 20 décembre dernier (18 voix contre 2).

Impressionnant par son volume — 660 000 heures de formation auxquelles pourraient s'ajouter 143 000 heures dans le cadre d'un accord FNE-FSE (Fonds national de l'emploi, Fonds social européen) — ce plan, en augmentation de 15 % par rapport à l'année précédente, représenterait une dépense d'environ 100 millions de francs, soit 2 % de la masse salariale. Il devrait concerner 9 289 personnes, dont 5 327 ouvriers professionnels et non professionnels (les O.S.), 3 547 techniciens ou agents de maîtrise et 415 ingénieurs ou cadres.

L'effort devrait se développer selon trois axes prioritaires qui sont l'amélioration du niveau de qualification (514 000 heures), l'élaboration de nouvelles techniques de management (80 000 heures) et les actions pour la qualité du produit (66 000 heures) afin d'accompagner, selon la direction, l'évolution technologique qui « se traduit déjà dans la composition du personnel ».

Mais ces chiffres, si éloquentes soient-ils, ne donnent pas la mesure des difficultés rencontrées par Citroën : loin s'en faut. En effet, si l'entreprise automobile peut accélérer la formation de ses ouvriers professionnels, techniciens, agents de maîtrise, ingénieurs et cadres pour leur permettre d'occuper les emplois de demain et pour lesquels le plan de formation a été finalement adopté, il n'en va pas de même pour les ouvriers non professionnels (les O.S.). Or parmi ces derniers se trouvent la plupart des travailleurs

immigrés, qui représentent actuellement, chez Citroën, un effectif de 11 000 personnes sur un total de 23 000 salariés.

Tout en s'attachant à faire « évoluer ces ouvriers vers des postes enrichis », la direction reconnaît que, à cet égard, elle se trouve confrontée à un problème délicat. En fait, elle ne consacre que 10 % de son plan de formation aux seuls O.S. et admet elle-même qu'il s'agit là d'« un aveu d'impuissance » en soulignant au passage, à titre de comparaison, que, « pour faire d'un électricien un électronicien, il en coûte déjà 200 000 francs » ou encore que pour un élève sortant de LEP (lycée d'enseignement professionnel) il faut compter dix années de carrière pour parvenir au niveau d'un ouvrier professionnel P3.

Venir à bout de l'analphabétisme

Autant dire que, si l'adaptation du personnel est en général si longue, et donc si peu propice à une mutation radicale du processus industriel, ce phénomène est amplifié pour les O.S. travailleurs immigrés. « Pour former des illettrés, cela relève de la gageure », explique-t-on sans fards chez Citroën en ajoutant, « mais cela ne les condamne tout de même pas ». Pour venir à bout de l'analphabétisme il faudrait, estime-t-on, consacrer 1 000 heures de formation pendant quatre ou cinq ans. Citroën, dans son plan de formation, a prévu 12 000 heures en 1984, sur la base

du volontariat, soit de quoi assurer un début de formation pour une petite cinquantaine de stagiaires.

Or, si l'on en croit une enquête réalisée de septembre à décembre 1983, auprès des 4 800 ouvriers non professionnels de l'usine d'Aulnay-sous-Bois, la situation serait encore plus grave et nécessiterait des moyens autrement plus efficaces. Selon cette enquête, en effet, 66 % des O.S. immigrés seraient totalement analphabètes et 9 % ne sauraient pas aller au-delà d'actes simples : écrire leur nom ou leur prénom et faire une addition.

Ces données expliquent que la direction de Citroën accueille avec fatalisme les bouleversements à venir, sachant que le mal est désormais irréparable. « Faire du rattrapage, aujourd'hui, ne servirait à rien », reconnaît M. Cusey, le direc-

teur central du personnel, malgré l'exemple de Poissy. Certes, on admet aussi qu'il aurait fallu s'y prendre différemment, il y a plusieurs années, mais que les choix, alors, avaient été différents. On ajoute, à titre d'excuse, que la rotation du personnel atteignait, en ce temps-là, les 30 à 40 % en moyenne et que les exigences de la formation ne sont apparues qu'avec la « fidélisation » des effectifs, largement due à la crise économique.

En d'autres termes, et ce, largement par imprévoyance, on a créé, chez Citroën, toutes les conditions d'un éclatement comme celui qui se produit chez Talbot-Poissy. Avec la certitude qu'on ne peut rien faire, sauf assurer la formation des ouvriers professionnels et de la maîtrise.

A. Le.

Le « cas extrême » de l'usine Talbot-Poissy

Le rapport de M. Gabriel Ducray intitulé « Travail et formation des ouvriers de fabrication de l'industrie automobile » a été remis officiellement, le jeudi 12 janvier, à M. Pierre Bérégovoy, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale. Huit mois de travail ont été nécessaires à la commission mise en place à la suite des recommandations de M. Jean-Jacques Dupeyron, médiateur dans les conflits des O.S. de Talbot-Poissy puis de Citroën-Aulnay, pour élaborer ce gros document.

La commission, pour analyser la situation dans le secteur automobile, s'est surtout appuyée sur l'exemple de l'usine de Poissy, dont elle écrit qu'elle constitue « un cas extrême où l'absence de projet mobilisateur entretient un climat d'insécurité et de pessimisme ». Cela amène d'ailleurs M. Gabriel Ducray, dans son avant-propos, à constater amèrement que, en raison des récents événements, « l'effort de réflexion et de proposition (...) semble perdre son objet ».

Il apparaît en effet clairement, à la lecture de ce rapport, que la plupart des causes de l'explosion sociale de Talbot étaient contenues dans le climat et les caractéristiques propres à cette entreprise. L'usine « n'est plus qu'un atelier dans le groupe, sans aucune autonomie technique ou administrative », dont le fonctionnement est soumis à « des contraintes physiques fortes », avec des équipements « vieillissants ». La main-d'œuvre, dont « le renouvellement n'est pas assuré », a elle aussi « vieilli ». Peu qualifiée, composée à

52,3 % de travailleurs immigrés (contre 27,5 % chez Renault), les Marocains représentant 32 % des effectifs à eux seuls, elle a une ancienneté élevée.

Les O.S. les plus anciens présentent des « signes caractérisés de fatigue ou de vieillissement aggravé ». Psychologiquement, « l'usine vit dans un climat d'insécurité économique et sociale », — (elle « a perdu son identité ») — et « dans la crainte permanente » de nouveaux licenciements. La violence des conflits de 1982 ayant « provoqué des réactions de crainte ou de repliement sur soi », la commission juge que « cette situation de découragement » (...) est véritablement « dangereuse » et en conclut qu'elle « peut conduire à des réactions imprévisibles ».

Un secteur

« menacé d'archaïsme »

Toutes les difficultés qui ont surgi pendant les journées de janvier 1984, à Poissy, sont déjà terriblement présentes dans le rapport. L'aide au retour réclamée par les travailleurs immigrés doit être examinée à la lumière de faits précis. Ainsi, 40 % des immigrés ont leur famille en France et, selon une enquête effectuée auprès des intéressés eux-mêmes, le souhait du retour « exprimé par une fraction » risque de refléter plus « un vœu symbolique qu'un projet concret ». A tel point que la commission considère qu'il s'agit davantage « d'amé-

liorer leur insertion que d'envisager leur retour ».

La question de la formation trouve également ses limites dans le fait que 88 % des ouvriers étrangers n'ont pas reçu d'enseignement primaire complet et que les actions d'alphabétisation n'ont touché que 46 personnes, sur 7 000, en 1981. La formation « est bien impuissante à faire évoluer la situation des O.S. », qui éprouvent de grandes difficultés soit à élaborer un projet professionnel, soit à être accueillis.

Pourtant, l'évolution de l'entreprise est inéluctable. « Les limites de l'efficacité économique du taylorisme sont atteintes » dans un secteur « menacé d'archaïsme ». Il faut opérer des mutations technologiques, introduire la flexibilité et l'automatisation.

Les travailleurs actuels de Talbot peuvent-ils s'adapter à ce changement radical ? Oui, répond la commission, à condition toutefois de prendre des précautions et, surtout, de s'engager longtemps à l'avance. Si les immigrés peuvent accepter « l'élargissement des formations », il faut aussi savoir que « l'évolution des ressources humaines est plus lente que celle des techniques et doit donc être d'autant mieux préparée sur la longue période ». Cela implique que la formation des O.S. ne peut trouver « son utilité économique » que dans un projet industriel de développement qui ferait place à « une transformation qualitative du travail ».

Mais, aujourd'hui, alors que les événements se sont précipités et ont bien mis en lumière toutes les erreurs passées, peut-on encore espérer que le temps travaille pour les O.S. de Talbot ?

ALAIN LEBEAUE

6 mois de montée de tension

• 12 juillet 1983 : Jacques Calvet annonce la suppression de 8000 emplois au sein d'Automobiles-Peugeot. Un cocktail de mises en pré-retraite et de licenciements. Talbot-Poissy est directement visé : 4140 emplois menacés, dont 2905 licenciements. Pierre Bérégovoy nomme un expert, Jean Prada, pour étudier la situation et décider de la nécessité ou non de ces suppressions d'emploi. Le rapport, toujours non publié, semble aller dans le sens du sureffectif. Jack Ralite, en octobre, accepte les départs en pré-retraite, mais refuse les licenciements, dans l'attente d'un plan social modéré.

• 7 décembre : Peugeot semble avoir refait un plan ; la rumeur se répand selon laquelle les licenciements seraient acceptés. Quelques centaines d'OS immigrés font grève et occupent l'usine.

• 17 décembre : un accord est conclu entre la direction et le gouvernement. 1000 licenciements sont refusés. Les 1905 licenciés restants bénéficieront d'un plan de formation ou d'aides à la création d'entreprise par le biais d'une réduction sur l'achat d'un véhicule utilitaire. Les grévistes rejettent l'accord et commencent à parler d'aide au retour. Premiers craquements à l'intérieur de la CGT, la base critiquant les positions pas assez fermes de la direction syndicale.

• 30 décembre : la direction tente, après décision de justice déclarant l'occupation illégale, de remettre l'usine en état de marche. Elle convoque pour cela 600 ouvriers qualifiés et contremaîtres français des équipes d'entretien et de surveillance. Ceux-ci se voient refuser l'entrée des bâtiments. La tension monte, mais sans incident.

• 31 décembre : vers deux heures du matin, le gouvernement fait évacuer l'usine par les CRS. Au même moment, un incendie éclate dans le B5. Les syndicats dénoncent cette « provocation » venant selon eux d'éléments durs non grévistes.

• 2 janvier 1984 : la direction remet l'usine en état de marche, le jour prévu pour la rentrée de congés des 15 000 salariés de Talbot.

• 3 janvier, jour de reprise du travail, grévistes et non grévistes s'affrontent au cours d'incidents partiels. La violence fait son apparition. L'usine est de nouveau bloquée.

• 4 janvier : nouveaux incidents. La tension monte...

Les ouvriers immigrés de Talbot-Poissy

Talbot-Poissy est l'usine automobile de France qui compte le plus grand nombre de travailleurs immigrés : 52,3% (sur 13 575 ouvriers en février 1983) contre 39,2% à Renault-Flins, 38,9% à Renault-Billancourt, 30,4% à Peugeot-Mulhouse. Les Marocains représentent 32% de l'effectif total (4402 travailleurs), loin devant les Algériens (792), les Turcs (372), les Sénégalais (339) les Espagnols (303). Les ouvriers français (44%) des effectifs sont davantage qualifiés que les ouvriers immigrés, puisque leur proportion est de 11% des ouvriers au premier coefficient (160) et 76% des ouvriers au coefficient 215. 90% des régisseurs (catégories supérieures des ouvriers) sont français.

L'établissement de Poissy qui n'a pratiquement pas embauché depuis au moins cinq ans, voit sa population vieillir. Sur 4400 ouvriers marocains : un seul a moins de 5 ans d'ancienneté, 1180 ont de 5 à 9 ans d'ancienneté ; 2142 ont de 10 à 14 ans ; 819 ont de 15 à 19 ans et 250, 20 ans ou plus. Par ailleurs, 2980 travailleurs immigrés (soit 40%) ont leur famille en

2/ Les migrants temporaires, travailleurs maliens qui souhaitent retourner dans leur pays, à échéance toutefois incertaine.

3/ Immigrés d'origine asiatique et « quelques Marocains ». Groupe caractérisé par le désir très fort d'autonomie de ses membres, s'appuyant sur le souhait de pouvoir retrouver la profession antérieurement exercée (lapidaire, photographie, avocat) ou encore exercer de manière indépendante le métier acquis dans l'entreprise.

4/ Groupe composé de Marocains et jeunes Français qui développent un projet de promotion interne tout en ayant conscience que leur volonté propre se heurte à de nombreux obstacles.

5/ Groupe constitué par tous ceux qui, ayant dépassé la quarantaine et ayant un long passé dans l'entreprise, attendent la retraite mais souhaitent encore contribuer très activement à la vie de l'entreprise. On retrouve dans ce groupe des ouvriers français et marocains qui tous souhaitent se battre pour que « Talbot continue à vivre ».

France, c'est le cas pour 1850 Marocains. Question formation : chez Talbot, près de 88% des ouvriers immigrés n'ont pas reçu d'enseignement primaire complet, 9% ont reçu cet enseignement et 3,7% une formation plus élevée. Ces chiffres sont extraits du rapport (octobre 1983) de la commission d'étude pour le développement de la formation des OS, créée à la suite du rapport du médiateur J.J. Dupeyrou désigné à la suite des conflits de 1982 et nommé en décembre 1982 par le ministre du Travail. Ce rapport établit une « typologie » des travailleurs immigrés susceptibles « d'éclairer les divers types d'actions possibles pour le développement de la carrière des OS ». Il distingue 5 groupes.

1/ Des travailleurs immigrés ayant une forte ancienneté dans l'entreprise, parlant mal français, « très marqués par les empreintes du travail ». Groupe minoritaire pour lequel la commission recommande d'abord « d'améliorer les conditions physiques de travail et de vie avant même toute action de formation ».

La réorganisation du travail à Poissy

La « réorganisation du travail » annoncée le 20 décembre au comité d'établissement de Talbot et résultant de la diminution des effectifs, entrera en vigueur à partir du 3 janvier prochain, précise la direction.

8 000 salariés, tandis que la seconde n'en comptera plus que 2 000, ces derniers travaillant sur des systèmes de chaîne plus lents. Les deux équipes alterneront tous les quinze jours.

Actuellement, compte non tenu des licenciements qui vont intervenir, les établissements de Poissy emploient 13 000 agents de fabrication sur un ensemble de 16 000 salariés. Ces ouvriers étaient jusqu'à présent répartis en deux équipes de travail, ayant chacune le même effectif (6 500 personnes). La première équipe travaillait de 7 heures à 15 h 30 et l'équipe du soir de 15 h 30 à 23 h 50. Avec le départ de 1 905 licenciés et de 1 235 travailleurs mis en préretraite F.N.E., l'effectif de l'usine sera réduit à moins de 13 000 personnes et à environ 10 000 salariés pour le personnel de fabrication. Afin d'éviter une diminution de moitié de la vitesse de roulement sur certaines chaînes importantes de fabrication, la première équipe comptera désormais

En outre, les plages horaires du personnel travaillant en équipe seront avancées d'une heure à partir du 6 février. Les équipes travailleront donc de 6 heures à 14 h 30 et de 14 h 30 à 22 h 30, afin, selon la direction, d'éviter des temps morts pour les agents de maîtrise entre 15 h 30 et 17 heures. Les transports en commun seront réorganisés en conséquence, notamment pour les trains spéciaux au départ de la gare Saint-Lazare.

Des immigrés licenciés de Talbot-Poissy relancent le débat sur l'aide au retour

Contestée par une partie de sa base la C.G.T. tente d'obtenir une amélioration de l'accord conclu entre l'entreprise et les pouvoirs publics (lire page 16)

Les grèves d'O.S. à Talbot-Poissy, Citroën-Aulnay et Renault-Flins, depuis juin 1981, avaient mis en lumière l'émergence syndicale des travailleurs immigrés, le plus souvent regroupés sous la bannière de la C.G.T.

Ce qui vient de se passer à Poissy avec la prise de position de quatre délégués C.G.T., affirmant parler au nom des immigrés licenciés et réclamant une indemnité de 200 000 francs pour rentrer au pays, marque une nouvelle étape dans cette évolution.

Si l'on écarte l'aspect passionnel de la revendication des travailleurs immigrés de Poissy, qui peut d'ailleurs entraîner la masse des O.S. dans une dangereuse fuite en avant collective, cette initiative a le mérite de réactualiser le débat sur l'aide au retour.

Tout comme les Beurs, de la deuxième génération, les travailleurs immigrés sont maintenant conscients de leurs droits et de leur rôle. Ce n'est donc pas un hasard s'ils conçoivent l'aide au retour comme un dédommagement pour services rendus à l'économie française. Le problème découle directement de cette attitude nouvelle : pour que le retour au pays soit possible, il faut

que la somme des indemnités soit élevée.

En incidente, on voit bien aussi que les travailleurs immigrés repoussent l'autre solution envisagée, celle de la formation, parce qu'ils ne nourrissent pas d'illusions à son égard.

Et de fait, les chiffres leur donnent raison. A Talbot-Poissy, 88 % des O.S. n'ont pas suivi un cycle complet d'enseignement primaire. A Citroën-Aulnay, le sondage mené par la direction, entre septembre et décembre 1983, révélait que 66 % des 4 800 travailleurs immigrés étaient totalement analphabètes (c'est-à-dire également dans leur langue maternelle).

Dans son rapport, la commission d'étude pour le développement de la formation des ouvriers spécialisés chez Talbot considérait qu'« il existe une disproportion entre des besoins potentiels qui paraissent considérables et les effectifs très limités touchés par la formation ». Et elle concluait que l'effort de formation, pour rattraper ce retard, « représentait un coût annuel de 100 millions de francs, rémunération ouvrière non comprise, soit un quadruplement de l'effort financier actuellement consenti. »

Chez Citroën, on se montre tout aussi désespéré. La formation d'un analphabète équivaut à mille heures de cours réparties pendant quatre ou cinq années et, en 1984, la direction envisage de retenir une petite cinquantaine de stagiaires...

Autant dire que, face aux besoins, le handicap ne pourra jamais être comblé à temps et que les O.S., en sureffectif dans l'industrie automobile, sont condamnés aux licenciements ou à une formation « bidon ». Face à l'évolution technologique prévisible, le souci de la formation vient trop tard et si l'on peut s'interroger sur les raisons d'une telle imprévoyance, il faut aussi admettre que la démarche — juste — de M. Rigout, réclamant, dans l'*Humanité* du 21 décembre, « des plans de formation, « préventivement » aux plans de restructuration, est également tardive, dans le cas de l'automobile du moins.

Que, dans ces conditions, naisse l'espoir du retour au pays n'a rien que de très compréhensible, même si l'illusion, là encore, est grande. Il est d'abord évident qu'une telle solution n'est pas valable pour tous et qu'elle ne doit être utilisée que sur la base d'un réel volontariat.

ALAIN LEBEAUBE.

(Lire la suite page 16.)

Le débat sur l'aide au retour

(Suite de la première page.)

Elle n'est ensuite envisageable que si elle s'accompagne de dispositifs négociés avec les pays d'origine, pour lesquels il faudrait mettre en œuvre des plans de coopération. Pour les travailleurs immigrés, en effet, se posera aussi, avec le retour, le problème d'une délicate réinsertion sociale qui ne peut tenir dans le seul versement d'un pactole.

Tout cela nécessite du temps et, dans cette affaire, c'est ce qui manque le plus. La C.G.T., qui depuis la déclaration de ses quatre délégués parlant au nom des immigrés semble avoir intégré l'aide au retour dans ses revendications présentées ce 27 décembre lors de la réunion tripartite sur les licenciements à Poissy qui s'est tenue à la préfecture des Yvelines (voir page 20), avait bien un projet, notamment pour les immigrés de Renault. Mais il passait par la création d'emplois dans les usines

étrangères du groupe, spécialement réservés aux immigrés ressortissants de ces pays.

De son côté, M. Jack Ralite, ministre chargé de l'emploi, avait souhaité, dans une déclaration à l'Assemblée nationale (le *Monde* du 23 décembre), que les immigrés licenciés de Talbot soient « aidés s'ils en expriment de souhait à retourner dans leurs pays ». Mais, là aussi, le dossier est à l'étude et des réunions interministérielles ont actuellement lieu pour préciser le contenu d'une telle proposition.

Il reste que, désormais, les travailleurs immigrés ont formulé une revendication précise, que la gauche, qui avait combattu en son temps « le million aux immigrés » de M. Stoleru semble aujourd'hui intégrer dans sa démarche pour régler un dossier épineux.

ALAIN LEBEAUBE.

Renault et l'emploi des immigrés: un virage à prendre en douceur

*Renault prend le contre-pied de la « méthode Talbot »
en annonçant propositions et négociations pour faciliter le retour
volontaire des travailleurs immigrés.*

Renault veut négocier en douceur le virage de la mutation technologique. « Dans les années qui viennent, l'automobile ne sera plus créatrice d'emplois : notre démarche consiste à nous projeter dans l'avenir, à prendre des mesures préventives et douces, pour éviter des solutions brutales », a déclaré hier à l'AFP, M. Max Richard. Le directeur du personnel de la Régie nationale précise que ces mesures seront arrêtées après concertation avec les organisations syndicales, et — concernant « l'aide au retour de travailleurs immigrés » — avec les intéressés eux-mêmes. Bref, Renault prend le contre-pied de la « méthode Talbot ». Peugeot SA avait joué l'effet de surprise et mis les syndicats au pied du mur des 8000 suppressions d'emplois (annoncées en juillet), la société nationale, elle entend privilégier le dialogue social et faire participer les organisations représentatives aux décisions.

Selon certaines informations, non confirmées par la direction de la Régie, les mesures en discussion pourraient permettre de réduire les effectifs de quelque 8000 emplois (sur 102 000) : 6000 par le jeu des pré-retraites (dont 400 environ à Renault-Véhicules-Industriels), et 2000 par le biais des départs volontaires de travailleurs immigrés. La direction de la Régie, au cours d'un comité central d'établissement, a annoncé lundi son intention de « faciliter le retour volontaire des travailleurs étrangers dans leurs pays d'origine », selon des modalités à négocier.

Dans un premier temps, Renault

organisera des tables rondes afin de connaître les desiderata de chacun. Ensuite des bureaux d'accueil-orientation seront ouverts dans les établissements pour permettre « une étude individuelle » des souhaits. Enfin, l'aide au retour sera d'abord proposée, à partir de mars-avril, dans deux établissements de la région parisienne. Apparemment, il ne s'agit pas — et c'est heureux — de proposer uniquement un pécule financier aux candidats au retour, puisque, selon M. Richard, les solutions qui seront trouvées devraient permettre « une véritable réinsertion chez lui de l'intéressé ». Il s'agirait de crédits à la formation, d'aide à l'achat de matériel ou de véhicules. La Régie envisageant également de « poursuivre l'assistance avec la mise en place d'antennes jusque dans le pays de retour ». D'autres informations font état de prêts bonifiés qui pourraient être consentis aux travailleurs immigrés chez eux, par des banques françaises.

« Depuis plusieurs mois, affirme M. Richard, il arrivait que des travailleurs étrangers frappent à notre porte, pour exprimer leur intention de retourner dans leur pays ». Bien avant l'affaire Talbot. Toujours est-il que « la méthode Renault » — si se matérialisent les promesses de négociation — paraît autrement plus positive que les « solutions » avancées jusqu'alors.

Formulée par certains immigrés lors du conflit Talbot, la revendication d'un retour monnayé apparaissait comme la sanction d'un échec, révélant le dégoût de la situation réservée en

France aux immigrés. Elle pouvait, à terme, accréditer l'idée stupide d'exploitée par des esprits racistes, que le renvoi des immigrés chez eux constituerait « la » solution aux problèmes sociaux posés par les mutations industrielles. Parce que sa démarche est limitée, parce qu'elle met l'accent davantage sur l'insertion au pays que sur le départ brutal, la Régie semble emprunter une autre voie. Constructive celle là.

1 019 STAGES DE FORMATION ET 308 OFFRES D'EMPLOI ONT ÉTÉ PROPOSÉS AUX LICENCIÉS DE TALBOT

Mille dix-neuf places dans des stages de formation et 308 offres d'emploi ont été proposées jusqu'à maintenant aux 1 905 ouvriers licenciés de Talbot, à l'issue de la réunion tripartite qui s'est achevée à Versailles, le 24 janvier, vers 20 heures.

Contrairement à ce qui était prévu, le problème du retour de certains des licenciés dans leur pays d'origine n'a pas été abordé au cours de cette rencontre direction de Peugeot-syndicats-pouvoirs publics, faute d'éléments d'information suffisants. Ce point devrait être à l'ordre du jour d'une prochaine réunion, dont la date n'a pas été fixée.

En revanche, deux commissions techniques, où seront représentés les syndicats, vont être mises en place : l'une pour les questions relatives au reclassement de chaque licencié ; l'autre pour celles touchant à la formation.

Les 1 019 places dans des stages de formation sont ainsi réparties : 258 dans des stages AFPA (Association pour la formation professionnelle des adultes) ; 461 dans d'autres organismes et 300 dans des stages de pré-formation. La plupart de ces stages doivent débuter en février, et les derniers commenceront en août. Trois cent huit offres d'emploi ont été proposées par des employeurs. Cependant, environ 500 licenciés n'ont pas encore fait connaître leurs souhaits. M. Daniel Eymery, directeur du personnel de l'usine Talbot à Poissy, a jugé la réunion « très positive ».

RENAULT ENVISAGE DE PRO- POSER UNE AIDE AU RETOUR VOLONTAIRE AUX TRAVAILLEURS IMMIGRÉS

Au cours de la réunion du comité central d'entreprise, le 23 janvier, la direction de la RNUR (Régie nationale des usines Renault) a annoncé son intention de mettre en place un dispositif d'aide au retour volontaire pour les travailleurs immigrés.

Dans sa communication aux élus, la direction a surtout souhaité faire part de son projet et a proposé que les modalités pratiques, qui n'en sont pas encore déterminées, soient établies en concertation avec les partenaires sociaux et les personnels intéressés.

A l'origine de cette proposition, la direction de Renault reconnaît qu'il y a les enseignements qu'elle tire du récent conflit Talbot et notamment l'émergence d'une demande pour l'aide au retour. Compte tenu des évolutions technologiques et des effets prévisibles des projets de modernisation des usines de Flins et de Billancourt, la Régie se trouvera bientôt confrontée à des problèmes de sureffectifs qu'elle entend régler sans avoir à recourir à des licenciements.

D'où l'idée de proposer aux immigrés une aide au retour accompagnée d'une réinsertion dans le pays d'origine qui serait volontaire et négociée. Des expériences-tests pourraient être menées dans certains établissements tels que Flins et Billancourt — on comptait, dans ces deux usines, en 1982, 5604 Marocains, 3064 Algériens et 1793 Africains — où seraient installés des bureaux d'information chargés de recenser les demandes et d'exposer les modalités de l'aide.

M. MAUROY fait l'inventaire des moyens d'accompagnement social

M. Pierre Mauroy a présidé, lundi après-midi 16 janvier, à l'hôtel Matignon un nouveau comité interministériel consacré aux conséquences économiques et sociales des opérations de restructuration et de reconversion engagées ou à prévoir dans les principaux secteurs industriels en difficulté : sidé-

rurgie, constructions navales, charbonnages, automobile, etc.

Huit ministres et cinq secrétaires d'Etat ont participé à cette séance de travail (1). La précédente réunion de ce genre avait eu lieu dix jours auparavant.

Ces nouveaux échanges de vues ont permis au chef du gouvernement et aux ministres présents de dresser une carte géographique des régions et bassins d'emploi en situation critique, de procéder à un inventaire des instruments sociaux disponibles actuellement dans la lutte pour l'emploi et d'étudier certaines propositions visant à mieux articuler l'utilisation de ces instruments locaux, régionaux et nationaux. Un autre comité interministériel se tiendra fin janvier ou début février.

Il est déjà acquis que le gouvernement, tirant les leçons de l'affaire Talbot, ne décidera qu'« après concertation avec les partenaires sociaux ». Le traitement social du chômage ayant montré ses limites, il convient, comme le dit M. Mauroy, de « faire preuve d'imagination », c'est-à-dire d'affiner certains procédés d'intervention, tout en concevant des moyens nouveaux, afin que le gouvernement apparaisse « mieux armé et plus crédible » en matière de plans de reclassement, reconversion et formation.

Dans un souci d'efficacité, le comité interministériel a opté pour une différenciation des dispositifs de traitement suivant les régions et les bassins d'emploi, car il est convaincu qu'il ne saurait y avoir une seule recette valable partout.

Le budget 1985

D'autre part, le premier ministre fera prochainement une communication sur la préparation du budget de 1985. Celui-ci devrait permettre de desserrer légèrement le corset de la politique de rigueur, conformément aux engagements du président de la République et, en particulier, l'engagement de réduction des prélèvements obligatoires pour alléger les charges sociales. Comme l'exercice s'annonce périlleux, dans un contexte de crise qui ne variera guère, l'Elysée et l'hôtel Matignon souhaitent « rendre plus opérationnelle » la procédure de préparation du budget, notamment en y associant plus étroitement, dès le début, les ministères les plus dépensiers.

Pour l'instant, toutefois, le ministère de l'économie, des finances et du budget ne semble pas convaincu de l'opportunité d'une telle réforme.

Le pragmatisme affiché par le gouvernement à l'égard des dossiers industriels les plus difficiles et les assurances qu'il prodigue ainsi aux syndicats traduisent-ils, comme le disait M. Edmond Maire lundi soir au micro de France-Inter, « un changement d'attitude » ? Incontestablement, le premier ministre s'emploie à montrer qu'il a bien reçu le « message » du secrétariat général de la C.F.D.T. Toutefois, malgré les critiques des organisations syndicales, le chef du gouvernement estime que l'accord conclu avec le groupe Peugeot S.A. était, dans les circonstances présentes, le moins mauvais possible, et répondait aux principales revendications de la C.G.T. et de la C.F.D.T. : maintien du site industriel de Poissy, maintien de la marque Talbot, engagement d'investissements. On réaffirme, dans son entourage, que ni les syndicats ni les dirigeants du P.C. (2) n'ont contesté sur le fond le bien-fondé de cet accord, bien qu'ils aient désapprouvé la méthode suivie.

Les dirigeants communistes ont fait savoir à M. Mauroy, au cours du déjeuner du 10 janvier à l'hôtel Matignon, qu'il eût été préférable à leurs yeux que le gouvernement laissât à la direction du groupe Peugeot S.A. le soin de présenter cet accord aux syndicats. Néanmoins, M. Mauroy ne se montre guère troublé ni par la querelle entre la C.F.D.T. et la C.G.T. ni par les distances qu'a prises l'organisation de M. Maire vis-à-vis du gouvernement. Il y voit « un coup de torchon » passager. Ainsi se refuse-t-il à stigmatiser le chef de file de la C.F.D.T. Le premier ministre préfère s'en tenir à ce qui lui apparaît politiquement essentiel : le fait que M. Maire lui ait répondu par la négative quand, le 9 janvier à l'hôtel Matignon, il lui a demandé si la C.F.D.T. souhaitait le départ des communistes du gouvernement.

En ce qui concerne le sort des 1 905 licenciés de l'usine de Poissy, M. Mauroy assure qu'aucun des

intéressés ne deviendra véritablement chômeur. « La situation des intéressés sera étudiée cas par cas. » Les échanges de vues qu'il a eus au Sénégal à propos de l'avenir des 206 ouvriers sénégalais concernés par ces licenciements ont convaincu M. Mauroy de la nécessité d'élaborer, en ce qui concerne les travailleurs immigrés, une politique du retour conçue à long terme et qui soit permanente, afin de codifier, une fois pour toutes, les relations de la France avec les pays exportateurs de main-d'œuvre. Partisan de conventions bilatérales entre la France et ces pays, le premier ministre retient personnellement la possibilité de faire bénéficier d'une retraite proportionnelle certains travailleurs étrangers désireux de retourner au pays natal.

ALAIN ROLLAT.

(1) Il s'agit de MM. Jacques Delors, Pierre Bérégovoy, Gaston Defferre, Charles Fiterman, Laurent Fabius, Marcel Rigout, Louis Mexandeau, Jack Ralite, Jean le Garrec, Henri Emmanuelli, Jean Auroux, M^{me} Georgina Dufoix et M. Guy Lengagne.

(2) MM. Georges Marchais, André Lajoinie et Philippe Herzog avaient, dans une mise au point adressée au *Monde*, déclaré « faux, de bout en bout », un passage d'un article selon lequel ils avaient reconnu les résultats obtenus par la négociation entre le gouvernement et le groupe P.S.A. (*le Monde* des 12 et 13 janvier).

Les immigrés licenciés de Talbot seront « aidés, s'ils en expriment le souhait à retourner dans leur pays »

déclare M. Ralite

La situation était calme ce jeudi 22 décembre au matin à l'usine Talbot de Poissy, où les salariés présents étaient très peu nombreux. La Fédération des Travailleurs de la Métallurgie C.G.T. affirme jeudi 22 décembre dans un communiqué que la négociation (à propos de Talbot) « doit commencer jeudi après-midi », déclarant que P.S.A. « doit arrêter le chantage et l'arbitraire », la F.T.M.-C.G.T. estime que « le gouvernement a les moyens de contraindre le groupe automobile à négocier ». La F.T.M. rappelle que « M. Mauroy a chargé le préfet des Yvelines de favoriser la convocation d'une réunion tripartite (pouvoirs publics, P.S.A. et syndicats) et que M. Jack Ralite a confirmé cette information dans l'après-midi de mercredi à l'Assemblée nationale ».

A l'Assemblée nationale, M. Jack Ralite, ministre délégué chargé de l'emploi, a indiqué que les immigrés licenciés de Talbot seront « aidés, s'ils en expriment le souhait, à retourner dans leur pays ». Répondant à une question de Mme Frachon (P.S. Yvelines), M. Ralite a souligné que l'accord P.S.A.-gouvernement « doit faire l'objet de négociations avec les syndicats au

sein de l'entreprise. C'était indiqué dans le communiqué diffusé par M. le premier ministre qui, hier encore, a demandé au préfet des Yvelines de favoriser l'organisation d'une réunion tripartite ». Deux délégations de grévistes conduites par la C.F.D.T. devaient, dans l'après-midi du 22 décembre aller déposer, d'une part à Matignon et d'autre part au siège du groupe Peugeot, des lettres de licenciement collectées.

A Poissy, M. Michel Huc, secrétaire général de la fédération F.O. de la métallurgie, a organisé une réunion le 21 décembre avec des militants français et immigrés de cette organisation pour demander, à la faveur de négociations, que « les licenciements soient examinés cas par cas. Les actions de formation ne peuvent, en effet, pas tout résoudre. Il faut donner aux immigrés qui le souhaitent le moyen de rentrer chez eux. Pour cela, il faut qu'ils aient droit aux diverses aides prévues, afin qu'ils aient la possibilité effective de se réinstaller au pays ». M. Blanc (C.S.L.) a fait part de son « écoeurement » devant « les querelles indécises » entre la C.G.T. et la C.F.D.T.

L'aide au retour

Une allocation de 40 000 F serait proposée aux immigrés

Conséquence inattendue de l'affaire Talbot : le gouvernement envisage d'étendre à tous les secteurs en crise un système d'aide à la réinsertion des immigrés souhaitant regagner leur pays.

Ce dispositif — qui serait, dans un premier temps, proposé aux partenaires sociaux de l'entreprise de Poissy réunis ce mardi 10 janvier à 15 heures à la préfecture des Yvelines — se différencie toutefois de l'« aide au retour » mise en place, de juin 1977 à avril 1981, par M. Lionel Stoléru.

D'abord, il s'agirait d'un pécule nettement plus important, puisque l'on avance le chiffre — encore à négocier — de 40 000 francs en moyenne par salarié concerné.

J. B.

(Lire la suite page 42.)

Le gouvernement: l'aide au retour est à l'étude « sans a priori idéologique »

Le directeur départemental du travail transmettra les propositions syndicales aux divers ministères. La direction rappelle qu'une fois licenciés, l'avenir des 1905 ouvriers de l'usine de Poissy n'est plus de son ressort. L'aide au retour n'avait pu être mise en avant plus tôt ; la doctrine Mitterrand s'étant expressément déclarée contre le système Stoléru (du nom de l'ancien ministre du travail manuel) qui avait proposé un million (de centimes) pour les volontaires au retour.

Les problèmes techniques sont nombreux. Les aides aux retours ne peuvent — pour l'instant — s'appliquer qu'aux pays liés à la France par des accords bilatéraux ou des conventions. Les schémas mis à l'étude ne font mention d'aucun montant. « En dernière instance, la décision sera d'ordre financier » estime un conseiller ministériel. La réunion qui se tient aujourd'hui à Versailles entre syndicats, direction et préfecture va permettre d'avancer dans l'étude du dossier.

L'aide au retour des immigrés dans leurs pays respectifs est à l'étude. Les cabinets ministériels planchent depuis la semaine dernière sur le cas Talbot. L'entourage de Jack Ralite confirme que des réunions interministérielles se sont déjà tenues. Les rêves de retour des Marocains, Algériens et autres OS de l'industrie automobile ne font l'objet « d'aucun a priori idéologique » confirme Matignon. Chez Pierre Bérégovoy, même son de cloche. Comment réduire les 1905 licenciements en un maximum de départs

Une allocation au retour

(Suite de la première page.)

Ce qui, en francs constants, représente pratiquement le double de la somme accordée en 1977.

Ensuite, on souhaite apparemment, au ministère des affaires sociales et de la solidarité nationale, que ladite allocation soit « personnalisée », autrement dit qu'elle soit adaptée à chaque cas particulier, après discussion entre les représentants de l'entreprise et les intéressés.

Entreraient notamment en ligne de compte la situation de famille, les années de présence dans l'usine, l'état de santé des « bénéficiaires » concernés, bref tous les « facteurs humains ».

Par ailleurs, les modalités de réinsertion au pays d'origine, par le biais d'une réelle formation-retour, devraient être négociées entre les pouvoirs publics, les syndicats et les employeurs. Le coût global de l'opération serait réparti entre l'État, l'Unedic, l'Association pour la formation professionnelle des adultes, le Fonds d'action sociale des migrants, et l'entreprise. Toutes choses, encore, qui doivent être négociées.

Dans un second temps, et compte tenu de l'expérience Talbot, ce dispositif « non uniforme » serait pro-

posé à tous les secteurs en difficulté ou voués à des mutations technologiques impératives : non seulement l'automobile, mais encore la sidérurgie, les charbonnages, les chantiers navals, etc.

Après l'« aide à la réinsertion » déjà offerte aux Algériens, jusqu'au 31 décembre dernier, peut-on parler d'un glissement vers la « realpolitik », qui avait été conspuée par la gauche au temps de M. Stoléru ? Rien n'est moins sûr, dans la mesure où l'aide au retour n'est qu'un faible palliatif face aux problèmes de ces secteurs lourds, car elle ne résout que très imparfaitement la crise de l'emploi.

Selon une enquête de l'Office national d'immigration réalisée en 1980, sur l'ensemble des postes de travail libérés à cette date par les immigrés qui bénéficieraient du « million » concédé par M. Stoléru, 60 % ont certes été pourvus, dont guère plus de la moitié par des salariés français, mais 30 % seulement ont été supprimés. Dans le même temps, le coût global de l'opération avait été évalué — pour quelque 40 000 emplois sauvés — à 700 millions de francs.

J. B.

Les immigrés candidats au retour doivent bénéficier de tous leurs droits et d'une vraie réinsertion

nous déclare M^{me} Georgina Dufoix

De retour du Sénégal, où elle a accompagné M. Pierre Mauroy, premier ministre, lors de sa visite dans ce pays, du 11 au 14 janvier, M^{me} Georgina Dufoix, secrétaire d'Etat chargé de la famille, de la population et des travailleurs immigrés, nous apporte

plusieurs précisions sur les perspectives de réinsertion des migrants sénégalais.

Un dispositif qui pourrait préfigurer, selon M^{me} Dufoix, les accords également négociés avec d'autres pays d'émigration.

« Quel était exactement l'objet de ce voyage au Sénégal ? »

— Il s'agissait d'étudier avec les autorités de ce pays la mise en œuvre et, au besoin, la révision de l'accord franco-sénégalais signé le 1^{er} décembre 1980 sur la formation, en vue du retour et de l'insertion, dans l'économie sénégalaise, des travailleurs ayant émigré temporairement en France.

— En somme, on en revient au principe de l'aide au retour ?

— Je n'aime pas cette expression, elle est alourdie d'un sens caritatif qui se situe aux antipodes de ce que nous recherchons : à savoir, permettre aux immigrés qui le souhaitent de quitter leur emploi en France et de rentrer dans leur patrie avec le maximum de chances de réussite et avec tous leurs droits — je dis bien : tous leurs droits. C'est un devoir de justice à l'égard de ceux qui nous ont rendu de réels services dans une conjoncture différente, et qui sont aujourd'hui les premières victimes des mutations technologiques.

» C'est pourquoi je préfère parler d'aide à la réinsertion, une notion beaucoup plus large que celle de l'aide au retour instaurée en 1977 par M. Stoléru. On se bornait alors à accorder aux candidats bénéficiaires un pécule de 10 000 F (en moyenne 17 000 F par famille, compte tenu des conjoints ou des personnes à charge) qui était un solde de tout compte, si l'on excepte les prestations de retraite. Ce type d'aide... expéditive a été supprimé par le gouvernement en novembre 1981.

» Nous entendons aujourd'hui substituer à l'ancien dispositif, pour les immigrés qui le souhaitent, non pas une aide au retour uniforme, mais la capitalisation de leurs droits en matière de salaires et de prestations de Sécurité sociale — les mêmes droits que les travailleurs français — outre le paiement du billet de voyage et des frais nécessaires à la réinsertion proprement dite. Or, et c'était bien là le but de notre visite au Sénégal, une telle réinsertion ne peut se concevoir sans une réelle formation, sans de véritables infrastructures sur place. Pour cela, il fallait consulter les autorités sénégalaises.

— Rentrer au pays, c'est bien. Mais pour faire quoi ?

— Il serait aberrant, par exemple, de vouloir assurer aux travailleurs qui regagnent le Sénégal une formation industrielle dont ils n'auront que faire. La plupart de ces travailleurs sont originaires des milieux ruraux, où les activités traditionnelles sont l'agriculture et l'élevage, dans une région du monde qui a connu, ces dernières années, la sécheresse et la famine. Ils ont besoin, plus encore que d'investissements financiers, de réalisations demandant beaucoup de labeur humain. Le gouvernement sénégalais souhaite intensifier les interventions en matière d'organisation du travail et d'encadrement des travailleurs ; il met l'accent sur la mécanique agricole, l'hydraulique, l'irrigation et l'élevage, qui seront prioritaires lors des stages de formation professionnelle.

» Croire que l'on va résoudre la crise de l'emploi en renvoyant les immigrés sans transition, sans formation adéquate, avec un simple slogan : « Voilà ton argent et prend ta valise », c'est une mystification. Il faut revoir les accords communs de la France, des immigrés et des pays d'émigration.

— Toutes ces mesures n'étaient-elles pas prévues dans le dispositif mis au point par M. Stoléru ?

— Le dispositif Stoléru, nous n'en voyons guère les effets. D'abord, l'aide au retour, dans la forme choisie à l'époque, n'avait remporté qu'un succès négligeable. Ensuite, depuis lors, le contexte économique s'est modifié, la crise s'est accentuée dans tous les États du globe, avec ses corollaires, cette instabilité de l'emploi, et cette peur du chômage qui engendre des réactions racistes, utilisées parfois comme argument électoral.

» Le contexte politique a changé, lui aussi. La France socialiste n'a pas la même façon d'aborder les problèmes de la coopération, de la formation professionnelle, ni même de la pérennité absolue du retour. Nous avons nommé un chargé de mission, M. Paul-Marc Henry, ancien ambassadeur de France à Beyrouth, pour étudier les modalités d'une vraie politique d'insertion dans le cadre des accords de coopération. De nouvelles négociations avec le Sénégal auront lieu en France même, à la mi-février, d'autres négociations sont en cours avec le Maroc, l'Algérie, la Tunisie et, dans quelques jours, avec le Portugal. A Dakar, nous avons rétabli l'antenne de l'Office national d'immigration, fermée depuis cinq ans. Il s'agit de trouver des solutions aux problèmes d'accueil, de logement des migrants qui rentreront au pays.

» Bref, tout est à faire, dans un domaine utile à notre économie, parce qu'un retour des migrants, organisé dans des conditions humaines, peut être bénéfique aux transferts de technologies, à une nouvelle répartition du travail. Nous avons rencontré d'ailleurs une très grande compréhension auprès du gouvernement sénégalais, et nous souhaitons qu'il en soit de même dans les autres pays d'émigration. Mais ce n'est là, j'y insiste, que l'un des volets d'une politique qui doit d'abord s'attacher à l'insertion, en France même, des immigrés qui veulent rester chez nous. »

Propos recueillis par
JEAN BENOIT.

Clandestins: la justice donne carte blanche aux huissiers

La justice vient de trouver un nouveau « truc » pour débusquer les immigrés clandestins : elle autorise les huissiers à perquisitionner dans les foyers sur simple requête des propriétaires des lieux. Au mépris du code de procédure pénal.

Il y a deux manières d'« écrémer » les clandestins indésirables de la masse laborieuse des immigrés. Première manière : on expulse ce qui se présente au gré des opérations de police routinières. Du goutte à goutte passablement frustrant. Seconde façon : on rafle, on monte des opérations de « salubrité publique ». Cela chagrine peut-être quelques organisations anti-racistes, mais c'est plus efficace. Les clandestins doivent savoir qu'on peut les débusquer à tout moment, n'importe où, même si les formes juridiques ne sont pas toujours parfaites, voire scandaleuses.

Témoin l'irruption, hier matin, d'un bataillon de policiers dans un foyer d'immigrés de Gonesse, dans la banlieue nord de Paris. Sur 103 contrôles d'identité, trois « sans papiers » seulement ont été déférés devant le tribunal de Pontoise. Maigre rentabilité. Cette rafle avait cependant une particularité réellement extraordinaire : c'est un huissier qui a perquisitionné, interpellé, mené la danse... La police n'était là que pour lui donner un coup de main, conformément à une ordonnance du tribunal civil de Pontoise qui remonte à octobre dernier.

Le foyer de Gonesse est géré par l'A.D.E.F., organisme patronal logeant les travailleurs migrants, le plus important de ce genre après la SONACOTRA (16 000 lits). Depuis quelques mois, l'A.D.E.F. a décidé, avec l'accord bienveillant du ministère de l'Intérieur, de faire le ménage dans ses foyers en participant activement à la chasse aux clandestins. Elle se sert d'une étonnante ficelle juridique pour trier les « bons » immigrés (ceux qui payent leur loyer et sont en règle) des « mauvais » immigrés. L'A.D.E.F. a fait autant de requêtes que de foyers devant les tribunaux pour que l'autorité judiciaire autorise ses huissiers « à pénétrer dans toutes les chambres, avec, si besoin est, l'assistance de monsieur le commissaire de Police et d'un serrurier (...) pour contrôler l'identité des occupants qui devront justifier de leur identité et de leurs moyens de subsistance ». Requetes diligentées dans une discrétion absolue, qui ont abouti à autant d'ordonnances exécutoires immédiatement. Les magistrats ont même autorisé les huissiers à « appréhender tous documents pouvant établir l'identité de l'occupant ».

En détournant le code de procédure civile, la justice a accompli un stupéfiant tour de passe-passe. Pour la circonstance, elle a confié à de simples auxiliaires davantage de pouvoirs que n'en détient un officier de police judiciaire. Les huissiers dépêchés par l'A.D.E.F. peuvent perquisitionner sans mandat pour contrôler les identités de qui bon leur semble en procédant même à des saisies ! Comme si les foyers d'immigrés représentaient des zones de « non droit » absolu où tout et n'importe quoi serait permis.

L'association GISTI a eu vent par hasard d'une de ces requêtes, celle concernant un foyer de l'A.D.E.F. à Saint-Gratien (Val d'Oise). Elle a aussitôt assigné l'organisme, demandant que l'ordonnance rendue « au mépris du code de procédure pénale » soit retractée. Le Juge Carnet, du tribunal de Pontoise, est renvenu sur terre en estimant que rien ne pouvait « conférer à un huissier de justice des

pouvoirs de contrôle d'identité que la loi a réservé aux officiers de police judiciaire dans des circonstances limitativement énumérées ». L'huissier cette fois, n'a pas eu d'autre pouvoir que de se faire décliner l'identité des immigrés logés par l'A.D.E.F. Une « bavure » qui passera aisément par profits et pertes pour l'organisme. Hier, son huissier a usé sans se gêner de son pouvoir exorbitant. D'autres opérations du même style ont eu lieu récemment dans la périphérie de Paris. D'autres sont programmées. Pourquoi se gêner ?

Les difficultés du tiers-monde risquent de renforcer l'immigration irrégulière

Les difficultés des travailleurs étrangers de la deuxième génération, face au chômage, mais aussi le développement prévisible de l'immigration irrégulière sont les grands thèmes du dossier de l'immigration abordés dans le rapport « Le travail dans le monde » (*) qui vient d'être publié à Genève par le Bureau international du travail (BIT).

Cet ouvrage — le premier du genre émanant du BIT — propose une synthèse des informations recueillies par l'Organisation internationale du travail sur l'emploi, les revenus, la protection sociale, les nouvelles techniques d'information.

D'abord, quelques chiffres. Au chapitre de la migration internationale, le rapport, prenant pour repère l'année 1980, estime que, pour l'ensemble du globe, la population émigrée économiquement active comprend au moins 19,7 à 21,7 millions de personnes. Avec 6,3 millions d'étrangers actifs, l'Europe occidentale rivalise, en la matière, avec les Etats-Unis, où ils sont de 5 à 6,5 millions. L'Amérique latine vient ensuite avec de 3,5 à 4 millions de travailleurs immigrés. Puis le Proche-Orient et l'Afrique du Nord, avec quelque 2,8 millions d'étrangers. Enfin, l'Afrique occidentale avec 1,3 million. Le total d'une vingtaine de millions — auquel il faut ajouter un nombre comparable de personnes à charge — est une approximation basse. Il ne tient compte, en effet, souligne le rapport, ni de l'importante population de travailleurs temporaires des Etats-Unis, ni des étrangers actifs d'Australie (quatre-vingt-dix mille immigrants définitifs y ont été admis en 1980), de Nouvelle-Zélande et du Canada, ni encore des immigrés irréguliers d'Europe occidentale, ni enfin des étrangers, en règle ou non, qui, pour une cause quelconque, échappent aux statisti-

ques. Ces quatre catégories s'élèvent sans doute globalement à plusieurs millions.

Ces statistiques peuvent paraître modestes à l'échelle mondiale, mais elles démontrent que, pour de nombreux pays, l'immigration revêt une extrême importance. Le BIT cite comme exemple, dans le Golfe, le Koweït et les Emirats arabes réunis, qui se distinguaient, dès 1975, par des proportions respectives de 69 % et 85 % de non-nationaux parmi leur population active. En Australie, la croissance démographique, depuis 1945, résulte à 58 % de l'immigration. Inversement, en Bolivie, les nationaux émigrés vers d'autres pays latino-américains représentent 13 % de la population totale et 40 % de la population active ; au Paraguay, 28 % et 92 % ! En Allemagne fédérale, en 1980, une voiture sur six, au moins, était construite grâce au travail d'immigrés méditerranéens.

Une bombe à retardement : la deuxième génération

En dépit de la récession des années 70 et 80, il y avait encore autant d'immigrés en Europe à la fin de cette période, du fait de nouvelles entrées ou d'un taux de natalité élevé. Sans compter le Royaume-Uni, il y aurait actuellement plus de 4,5 millions d'étrangers de moins de vingt-cinq ans, dont 1,5 million d'actifs. Cette deuxième génération de migrants, née dans le pays ou arrivée avant l'âge de scolarisation obligatoire, se trouve, selon le rapport, « au même niveau d'éducation et de formation que les nationaux », mais il y a souvent « une mauvaise connaissance de la langue », cause de difficultés. Quant aux programmes de rattrapage, ils sont « moins bien appliqués en période d'austérité ».

Fait plus grave : le chômage des jeunes étrangers est nettement plus élevé que chez les jeunes autoch-

tones. Ainsi, en France, 26,8 % des étrangers en chômage complet avaient moins de vingt-cinq ans en 1980, soit une proportion double de celle des jeunes nationaux. En Suède, le chômage frappe 6,9 % de la seconde génération immigrée, contre 3,4 % de la jeunesse locale. C'est là « une bombe à retardement sociologique... peut-être prêt d'exploser dans plusieurs pays d'Europe occidentale ».

Autre sujet d'inquiétude : les clandestins, problème permanent favorisé par les « insuffisances » de l'administration. Selon le BIT, le mouvement migratoire illégal « prend les aspects les plus divers et les plus inquiétants, car aucune solution ne permet d'y remédier où que ce soit dans le monde ».

Le phénomène est d'autant plus préoccupant qu'il épouse les tendances démographiques ascendantes des pays de départ. Le rapport note que la masse de migrants virtuels grossit dans les pays pauvres d'Afrique, d'Amérique et d'Asie, alors même que se réduisent, ailleurs, les possibilités d'admission et d'emploi réguliers. La généralisation de l'enseignement, la lecture de la presse, le cinéma, etc., font grandir les aspirations, tandis que s'universalisent les modes de consommation. « L'écart entre les aspirations et les moyens de les satisfaire sur place renforcera les motifs d'émigration », conclut le BIT, et l'on peut craindre que, face aux verrouillages imposés par les pays riches, « l'élan migratoire des pays pauvres, ainsi privé de ses débouchés légaux, ne vienne aggraver l'immigration irrégulière ».

J. B.

(*) « Le travail dans le monde », Bureau international du travail, Genève (Suisse), volume I. (Un second volume paraîtra en 1984, consacré à la formation professionnelle et aux conditions de travail, ainsi qu'aux libertés. D'autres rapports seront publiés à intervalles réguliers jusqu'en 1990.)

EMPLOYEURS D'IMMIGRÉS CLANDESTINS

Treize petits patrons condamnés pour l'exemple

Séance pour l'exemple. Treize affaires étaient jugées en enfilade, toutes semblables ; treize employeurs poursuivis pour avoir employé un étranger « dépourvu de titres l'autorisant à travailler ». Entreprises de confection, restaurants et cafés, marchands de fruits et légumes : trois types de commerces défilaient à la barre, pour certains selon une procédure accélérée. A la trente et unième chambre correctionnelle du tribunal de Paris, présidée par M. Henri Serre, le 13 janvier, l'innovation avait un but précis : tarir la source de l'immigration clandestine, sanctionner en priorité non pas les immigrés en quête de travail mais ceux qui entretiennent leurs illusions et exploitent leurs espoirs, les employeurs.

De cette volonté, le procureur de la République, M. Alain Blanchot, donna la substance dès la première affaire : « Il faut faire comprendre aux employeurs que l'on ne peut pas continuer dans ce genre de laxisme. » Dans des réquisitions générales, indépendantes des situations concrètes soumises au tribunal, il réclama donc des sanctions pécuniaires sous forme d'amendes, la saisie des machines quand il s'agissait d'ateliers, et la publicité des peines par voie d'affichage et de publication.

Puis vint le défilé des prévenus, exprimant une surprise souvent sincère, le sentiment, au fond, de ne pas être vraiment coupables, d'avoir agi comme cela s'est toujours fait, d'avoir cédé à cette « débrouille » universelle dont hier, immigrés eux-mêmes pour moitié d'entre eux, ils avaient bénéficié.

Ce jour-là, petits commerçants ou boutiquiers, les patrons déferés n'étaient pas des empereurs du travail au noir. M. Mohamed Imazatem, par exemple, cinquante-trois ans, qui possède un petit café-restaurant. L'employé, « c'était mon neveu. Je ne l'ai pas fait travailler. Il apprenait, c'est tout ». « C'est la famille ! », plaide son avocat qui produit une promesse de vente selon laquelle le neveu était venu

d'Afrique du Nord pour acheter 30 % du fonds de commerce.

M. Touani Benazouaou, de Tizi-Ouzou (Algérie), a-t-il employé comme cuisinier dans sa brasserie le Météore un travailleur immigré en situation irrégulière ? « Non, jamais ! C'est l'ami de la serveuse, M. le président. Alors, quand il a été pris par la police, il a dit qu'il était à mon service. Mais c'est la serveuse qui est aux fourneaux. Et puis, il ne peut pas être cuisinier, c'est un handicapé, tout le quartier l'appelle « Moustique », c'est vous dire ! ».

Combines

M^{me} Dusanka Bozic, cinquante-quatre ans, née en Yougoslavie, ne comprend pas non plus. Dans son atelier de confection — quatre employés — elle a bien embauché une jeune fille sur la foi d'un récépissé de demande de régularisation. « Moi, j'ai travaillé pendant trois ans comme ça. Il y a dix-sept ans, tout le monde était embauché avec un récépissé. Ça suffisait. » D'ailleurs, elle n'a rien dissimulé, déclarant son employé à la Sécurité sociale. Ce que n'a pas fait M. Mohamed Dergaoui, trente-huit ans, né en Algérie, quand il a engagé dans le café de son père un cuisinier, pour 3 000 francs par mois. « Dans mon esprit, c'était un dépannage. »

« Dépannage » encore, cette femme de l'atelier de confection de M. Basile Athanassopoulos, trente-trois ans, né en Grèce. « C'était l'épouse de l'un des salariés, résume son avocat. Elle venait deux à trois jours par semaine, pour s'exercer sur une machine. Ce n'était pas une employée : travailler sur une machine ne veut pas dire qu'on est salarié ! »

« Il travaille par plaisir », dira même, dans un procès-verbal, de l'un des cinq immigrés sans papiers qu'on lui reproche, M. Mohamed Yousni, Tunisien et propriétaire de plusieurs magasins de fruits et primeurs. Lui aussi s'est satisfait du « réci-

pissé ». « Prenez en compte l'élément humain, demande son avocat, M^{re} Eric Noat. Mon client fait partie de ces nombreux commerçants tunisiens qu'on est bien content de trouver, entre 20 heures et 22 heures et le dimanche, quand tous les autres, et notamment les Français, sont fermés. » L'inspection du travail en veut à M. Yousni, qui ne paierait ses employés que 2 500 francs par mois pour onze heures de travail chaque jour : elle l'a déjà astreint, indépendamment des poursuites judiciaires, 30 500 francs d'amende par employé en situation irrégulière.

Et puis, il y a le coup de main, les nécessités saisonnières, dans la confection notamment. Aux yeux de M^{me} Odette Jaumont, son cas est « ubuesque » : elle n'a employé que dix minutes, pour porter un colis, un des nombreux travailleurs pakistanais, en quête de travail dans le quartier du Sentier. Manque de chance, il fut contrôlé peu après. « Qu'on n'essaie pas les uns et les autres de faire preuve de bonne conscience, plaide son avocat. Qui peut dire qu'il n'a pas utilisé tel ou tel immigré comme femme de ménage ou autre ? »

L'emploi des immigrés dits clandestins, explique un inspecteur du travail, M. Jacques Vandenesch, présent dans la salle, « est un fait de société ; c'est l'artisanat, la combine, le petit peuple, tel qu'il est ». M. Vandenesch ressent cette première judiciaire comme un encouragement : « On n'arrivera jamais à bloquer les frontières. Mais là, on dissuade vraiment. Et on défend les employés que leur situation d'irréguliers rend plus exploitables. Avant 1981, les salariés étaient mis à l'ombre par la police et les employeurs jamais inquiétés. Dans l'une des affaires jugées aujourd'hui, c'est le patron qui a cette fois été gardé à vue... »

Jugement : aucune relaxe, des peines d'amende, assorties parfois du sursis, accompagnées dans un seul cas de la confiscation des machines et allant de 1 200 francs à 6 000 francs.

EDWY PLENEL.

13 jan. 24

A LYON

Le Front national mobilise la gauche et les jeunes immigrés

Lyon. — Le Front national, qui réunit son conseil national samedi 14 et dimanche 15 janvier au palais des congrès de Lyon, organise samedi soir une réunion publique présidée par M. Jean-Marie Le Pen, future tête de liste aux prochaines élections européennes. Cette double initiative a provoqué, depuis une semaine, de vigoureuses protestations de la plupart des organisations syndicales des partis de gauche, de mouvements et d'associations anti-racistes ou de jeunes immigrés.

De notre correspondant régional

La gauche retrouve son unité à Lyon. Pour la première fois depuis quatre ans, les fédérations locales du P.S., du P.C., du P.S.U., ont appelé à une manifestation commune pour la liberté « centrée sur un double refus du fascisme » et du « racisme ». Le rassemblement est prévu à 15 heures samedi 14 janvier, face au monument du Veilleur de pierre de la place Bellecour, un cortège devrait ensuite rejoindre la place des Terreaux. Un défilé dans la tradition de la gauche lyonnaise que devraient rejoindre les adhérents des trois syndicats (C.G.T., C.F.D.T., FEN) qui ont cosigné un appel à la manifestation. L'union départementale Force ouvrière a fait connaître, sans appeler à la manifestation, son opposition aux thèses du Front national, qui, « par ses slogans racistes et xénophobes encourage la renaissance de sentiments exécrables ».

Condamnant « sans équivoque » le rassemblement du Front national à Lyon, « capitale de la Résistance », les six organisations indiquent dans un tract : « Les thèmes développés par la droite, en bran-

dissant le racisme et la haine, font le jeu de l'extrême droite dont l'apparente bonhomie ne doit pas tromper : les fascistes existent toujours en France, en Italie, en Espagne, en Allemagne. Leurs sinistres rengaines n'ont pas changé depuis Klaus Barbie. C'est toujours la faute des juifs, des marxistes et des francs-maçons. »

Une autre catégorie de la population se sent menacée par l'idéologie et l'action de l'extrême droite : « Le collectif d'association des jeunes immigrés Rhône-Alpes » a déclaré « soutenir » la manifestation de l'après-midi. Mais cela, indépendamment des grands partis institutionnels. De nombreuses associations locales — notamment les villes de l'Est lyonnais — ont décidé l'organisation d'un rassemblement à 19 heures, à la Bourse du travail. Au programme : des témoignages, des discours, des débats, mais aussi des chansons et des danses. Une façon d'accueillir, selon les termes d'un communiqué de presse, M. Le Pen, qualifié de « raciste n° 1 », et de lui dire qu'il vient dans une ville devenue « le tremplin du mouvement des jeunes immigrés ».

Selon le collectif, ce rassemblement symbolique entend à la fois dénoncer un « individu » qui « n'a jamais caché sa sympathie au nazisme » et devrait permettre d'avancer des « solutions » qui passent par « la reconnaissance politique — acquisition et application des droits par la reconnaissance culturelle (...) — par la reconnaissance sociale excluant toute forme d'assistance ».

Le 8 décembre dernier, M^{me} Germaine Burgaz, vice-présidente nationale et responsable régionale du Front national, déclarait dans une interview accordée au journal Rhône-Alpes : « Ils [nos adhérents] savent que la civilisation occidentale est en péril. La race blanche risque d'être submergée par le tiers-monde et on ne se défendrait pas ? »

CLAUDE RÉGENT.

● *Inculpation des auteurs du fichier du MRAP à Nantes. — Les trois jeunes Nantais, proches de l'extrême droite, auteurs d'un vol d'éléments de fichier du MRAP et de l'Amicale des Algériens de Nantes dans la nuit du mardi 10 au mercredi 11 janvier, ont été inculpés, jeudi 12 janvier, de vol avec effraction et remis en liberté. Il s'agit de MM. Eric Guillet de la Brosse, vingt et un ans, Loïc Baudouin, dix-neuf ans, et Gabriel Arnoud-Martinez, vingt-deux ans. Le Front national, qui estime qu'il s'agit d'une « provocation », a reconnu que deux des cambrioleurs avaient milité dans sa section nantaise, mais il a souligné qu'ils n'en font plus partie. Le MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples) et l'Amicale des Algériens, qui ont porté plainte, se sont déclarés « indignés par ces faits et par cette montée de racisme, qui, dans leur région, devient inquiétante ».*

● *M. Bonnefous et l'aide au retour des travailleurs immigrés. — M. Edouard Bonnefous, sénateur (Gauche démocratique) des Yvelines, a déposé une proposition de loi tendant à favoriser le retour volontaire des travailleurs immigrés dans leur pays. Cette « aide au départ volontaire » est, selon M. Bonnefous, « la seule solution humaine, généreuse et réaliste » car, souligne-t-il, « comment ne pas comprendre les travailleurs immigrés qui émettent des doutes sur l'efficacité de la formation qui leur sera dispensée alors que beaucoup n'atteignent pas un niveau d'alphabétisation satisfaisant dans leur propre langue maternelle et a fortiori dans la nôtre ».*

M. Bonnefous juge « excessive » la somme de 20 000 F avancée par des travailleurs immigrés de l'usine Talbot-Poissy. « Un calcul plus rigoureux devrait être effectué en fonction des situations personnelles de chacun », déclare-t-il.

Attentats de la Saint-Sylvestre : une dizaine d'intégristes marseillais arrêtés

Une dizaine de personnes appartenant aux milieux intégristes musulmans de Marseille ont été interpellées, mercredi matin, dans cette ville, dans le cadre de l'enquête ouverte sur l'attentat qui a eu lieu le 31 décembre à la gare St-Charles à Marseille.

Les perquisitions effectuées par les policiers au domicile de ces personnes ont permis de découvrir une somme de 550.000 F, un système de minuterie électrique et une arme. La police n'a donné aucune information sur le déroulement de cette enquête. L'attentat

à la bombe perpétré à la gare St-Charles avait fait deux morts et 34 blessés. Le même jour, une autre bombe placée dans le TGV avait explosé à Tain l'Hermitage, faisant quatre morts et plusieurs blessés.

Mise en liberté après un homicide

Le douanier qui avait tué un passager clandestin algérien de dix-huit ans dans le port de Marseille, le 19 novembre 1983, a été libéré le 11 janvier par la chambre d'accusation de la cour d'appel de Marseille se prononçant en appel d'une ordonnance de refus de mise en liberté. Jean Aubert, trente-sept ans, douanier et conseiller municipal socialiste d'Allauch (Bouches-du-Rhône) avait été inculpé d'« homicide volontaire » et incarcéré pour avoir, au cours d'une poursuite, tué le jeune Algérien d'un coup de revolver.